

Budget des dépenses 2004-2005

Rapport sur le rendement

Approuvé

Sheila Fraser, FCA Vérificatrice générale du Canada Honorable Ralph Goodale, C.P., député Ministre des Finances

Pour obtenir de l'information, veuillez joindre la

Direction des communications Bureau du vérificateur général du Canada 240, rue Sparks Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G6

Téléphone : (613) 995-3708 ou 1-888-761-5953 Télécopieur : (613) 957-0474 Courriel : Communications@oag-bvg.gc.ca

Site web: www.oag-bvg.gc.ca

Table des matières

Section I — Yue d'ensemble				
Message de la vérificatrice générale du Canada				
Points saillants de notre rendement				
Déclaration de la direction				
Section II — Contexte	7			
Notre plan stratégique				
À propos du Bureau				
Section III — Faire rapport sur les résultats	15			
Effectuer des vérifications et des études indépendantes				
Initiatives à l'appui de nos travaux de vérification				
Section IV — Rendement financier	33			
Activités et fonctionnement	33			
Tableaux financiers				
États financiers				
Section V — Autre information	57			
Quoi de neuf dans ce rapport?				
Organigramme				
Notre chaîne de résultats				
Information sommaire				
Rapports exigés par la loi				
Renvois à des sites Web				
Notes sur nos méthodes				

Section I — Vue d'ensemble

Message de la vérificatrice générale du Canada



Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada

Je suis heureuse de présenter le Rapport sur le rendement du Bureau pour 2004-2005.

Au Canada, le gouvernement et la fonction publique sont les gardiens des fonds publics qui leur sont confiés. L'un des rôles les plus importants du Parlement est de demander au gouvernement de rendre compte des résultats qu'il obtient avec l'argent des contribuables. Pour le faire de manière efficace, les parlementaires ont besoin d'information objective à laquelle ils peuvent se fier pour examiner minutieusement les activités et les dépenses du gouvernement.

Le Bureau du vérificateur général est une source indépendante de ce genre d'information; nous l'obtenons en effectuant plus d'une centaine de vérifications des états financiers et de gestion chaque année. Les rapports

que nous remettons au Parlement décrivent les secteurs du gouvernement qui exigent de l'attention, recommandent des améliorations et mettent en évidence les bonnes pratiques.

Le Parlement assure la surveillance du gouvernement par l'entremise de ses comités, qui peuvent étudier nos rapports, tenir des audiences et faire des recommandations pour inciter le gouvernement à agir. Il revient au gouvernement de mettre en œuvre les changements recommandés dans mes rapports. Par les rôles distincts dont chacun s'acquitte, par le travail efficace qu'ils accomplissent ensemble, le Parlement, le gouvernement et mon Bureau contribuent tous à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes un gouvernement bien géré et qui leur est redevable.

Je suis heureuse d'indiquer que la commissaire à l'environnement et au développement durable et moi-même avons reçu un excellent appui des comités parlementaires au cours de la dernière année. Le printemps et l'automne derniers, plusieurs comités permanents de la Chambre des communes ont adopté des motions demandant à notre Bureau et à des hauts fonctionnaires des ministères de comparaître devant eux chaque fois que nous produisons un rapport sur un sujet dont les comités sont responsables. Par conséquent, j'ai été invitée à assister à de nombreuses audiences de comités pour informer les parlementaires au sujet de nos vérifications. La commissaire a également été invitée à discuter de questions particulières à l'environnement avec le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, ainsi qu'avec d'autres comités parlementaires. Les membres de ces comités ont été très élogieux au sujet du travail de la commissaire. De plus, mon personnel et moi avons été heureux d'avoir eu l'occasion d'informer de nombreux nouveaux députés sur le rôle du Bureau et de discuter avec eux de la façon dont nous pouvons le mieux répondre à leurs besoins.

C'est le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes — appelé parfois « comité de la reddition de comptes » — qui a la responsabilité spéciale de recevoir tous nos rapports. En 2004, le Comité a passé beaucoup de temps à étudier nos vérifications de 2003 sur le Programme de commandites, les activités de publicité et la gestion de la recherche sur l'opinion publique.

En avril de cette année, le Comité a produit son rapport sur ces vérifications, indiquant qu'il appuyait sans réserve nos recommandations et témoignant de sa grande confiance dans les méthodes que nous avons utilisées pour arriver à nos constatations. J'ai été très honorée par la confiance du Comité envers

le travail de mon Bureau. Nous continuerons de travailler assidûment pour maintenir tant nos relations positives avec les parlementaires que la qualité de nos vérifications.

En 2005, le Parlement a adopté un projet de loi (C-43) pour modifier la *Loi sur le vérificateur général* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et qui élargit notre mandat dans deux domaines :

- Premièrement, nous pouvons maintenant vérifier les fondations dans le cadre de nos vérifications de gestion. Nous sommes préoccupés depuis longtemps par le fait que les fondations n'ont pas à rendre compte au Parlement alors que ce sont des organisations qui reçoivent des fonds publics énormes pour s'acquitter d'importants mandats d'intérêt public. Nous avons signalé cette préoccupation pour la première fois dans nos Observations sur les Comptes publics du Canada en 1997 et nous l'avons exprimé à plusieurs reprises depuis.
- Deuxièmement, le projet de loi du gouvernement fait de nous les vérificateurs ou les covérificateurs de toutes les sociétés d'État, sauf deux. Il allonge aussi la liste des sociétés d'État dont nous sommes tenus d'effectuer l'examen spécial tous les cinq ans.

Le projet de loi a reçu la sanction royale le 29 juin 2005. Je suis très réceptive à ces changements et je crois qu'ils permettront d'améliorer l'information communiquée au Parlement.

Le financement des mandataires du Parlement, y compris mon Bureau, est une autre question à laquelle plusieurs comités parlementaires ont accordé leur attention au cours de l'année. Le budget de mon Bureau est actuellement établi par le Secrétariat du Conseil du Trésor, un des organismes que nous vérifions. Ce processus nous préoccupe depuis longtemps car il ne protège pas suffisamment notre indépendance. Des discussions sont en cours avec le Secrétariat du Conseil du Trésor depuis un bon moment déjà, mais des progrès récents sont prometteurs. J'ai bon espoir que cette question sera bientôt résolue.

Le Rapport de février 2005 du Comité permanent des comptes publics a été très élogieux au sujet du travail du Bureau. Selon le Comité :

Le Canada a de la chance d'avoir un bureau de vérification national extrêmement professionnel, capable d'offrir en temps opportun des services de vérification qui mettent en lumière les problèmes et proposent des solutions constructives. Il est indéniable que le travail du Bureau a permis au gouvernement et aux contribuables d'épargner des sommes d'argent considérables et qu'il a contribué à rendre l'administration gouvernementale plus efficace et plus efficiente.

Des éloges comme ceux-ci de la part d'un Comité du Parlement sont une source de grande satisfaction pour tout le personnel du Bureau. Nous remercions le Comité de son appui permanent. Je sais que cela ne fera que nous encourager tous à nous dévouer plus que jamais pour servir le Parlement et contribuer à produire des changements positifs et durables pour la population canadienne.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA le 19 septembre 2005

Points saillants de notre rendement

Rendement

Au cours de 2004-2005, le Bureau a effectué 20 vérifications de gestion, plus de 100 vérifications des états financiers, y compris celles du gouvernement du Canada, de sociétés d'État et des 3 gouvernements territoriaux, 9 examens spéciaux de sociétés d'État et 3 évaluations de rapports sur le rendement d'agences.

Voici les points saillants de notre rendement de 2004-2005. D'ici à mars 2006, nous aurons élaboré des indicateurs pour nos gammes de produits et, s'il y a lieu, des cibles. Pour obtenir de l'information plus complète, voir la section III intitulée « Faire rapport sur les résultats », à la page 15.

Nous avons participé à 37 audiences et séances d'information de comités parlementaires.

Parmi celles-ci, 13 ont été tenues par le Comité permanent des comptes publics et 24 par d'autres comités de la Chambre des communes ou des comités du Sénat. Nous avons participé à moins d'audiences qu'au cours des années précédentes, parce que le Comité des comptes publics a continué d'étudier nos vérifications de 2003 sur le Programme de commandites, les activités de publicité et la gestion de la recherche sur l'opinion publique. Les comités parlementaires ont donc eu moins de temps pour tenir des audiences sur nos autres vérifications. Pour plus d'information, voir la page 17. De plus, le Comité permanent des comptes publics a appuyé 85 p. 100 des recommandations de nos vérifications de gestion de 2003-2004 qu'il a examinées. Vous trouverez des détails à la page 21.

Notre participation aux audiences et aux séances d'information des comités parlementaires

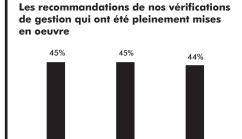
■ Audiences et séances d'information □ Jours de séance parlementaire

2003-2004

2002-2003

• En 2004, les ministères et organismes avaient pleinement mis en œuvre 44 p. 100 de nos recommandations émises en 2000.

Cet aspect constitue toujours un défi. Pour y répondre, le Comité des comptes publics a recommandé récemment au Secrétariat du Conseil du Trésor d'examiner les suites données par les ministères à nos recommandations et de lui rendre compte des résultats de son étude. Nous avons aussi mis à jour des directives à l'intention de nos vérificateurs de gestion pour les aider à préparer des recommandations concrètes. Vous trouverez des précisions à la page 21.

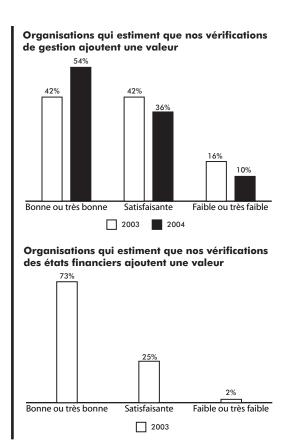


La plupart des organisations que nous vérifions estiment que nos vérifications ajoutent de la valeur à leur organisation.

En 2004, 54 p. 100 des organisations que nous avons vérifiées estimaient que nos vérifications de gestion ajoutaient une valeur bonne à très bonne à leur organisation, contre 42 p. 100 en 2003.

En 2003, 73 p. 100 des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification ont jugé que nos vérifications des états financiers ajoutaient une valeur bonne à très bonne à leur organisation.

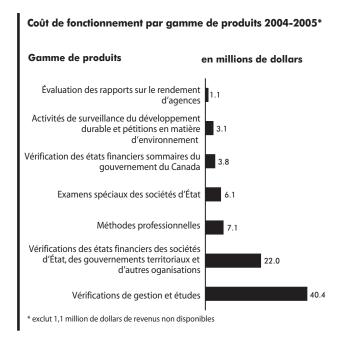
Le Bureau effectue chaque année un sondage sur ses vérifications de gestion et, tous les deux ans, sur ses vérifications des états financiers. Vous trouverez des précisions à la page 24.



Notre rendement financier

Voici les points saillants de notre rendement financier de 2004-2005. Pour des renseignements détaillés, voir la section IV, intitulée « Rendement financier », à la page 33.

Le coût net de fonctionnement du Bureau en 2004-2005 était de 82,5 millions de dollars; le Bureau a employé 570 employés équivalents temps plein. Le tableau montre l'utilisation de nos ressources au cours de l'année. Nous avons ajouté à chaque gamme de produits le coût des services à la vérification.



Déclaration de la direction

Nous soumettons, pour qu'il soit déposé au Parlement, le *Rapport sur le rendement 2004-2005* du Bureau du vérificateur général du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2005. La direction du Bureau du vérificateur général est responsable de la préparation du présent rapport qui

- est fondé sur la chaîne de résultats du Bureau, qui est conforme à sa structure d'activités de programmes;
- présente de l'information juste et fiable;
- présente une base de reddition de comptes quant aux résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui ont été accordées au Bureau;
- fait état de la situation financière d'après les chiffres approuvés figurant dans le *Budget des dépenses* et les *Comptes publics du Canada*.
- est fondé sur les principes de rapport du *Guide de préparation* Rapports ministériels sur le rendement 2004-2005 du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, la direction a établi et suivi des procédures et des contrôles destinés à fournir une assurance raisonnable concernant la fidélité et la fiabilité de l'information sur le rendement. Le Bureau cherche continuellement à améliorer son information sur le rendement et, par conséquent, l'information donnée dans le présent Rapport est l'information la plus fiable dont le Bureau dispose à l'heure actuelle et la direction la considère comme acceptable aux fins de la préparation du Rapport. Certaines informations sont fondées sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. Les restrictions sur la qualité des données fournies sont énoncées dans le Rapport.

Le Conseil de direction du Bureau supervise la préparation du Rapport et l'approuve sur la recommandation et les conseils du Comité de vérification du Bureau.

La vérificatrice générale du Canada

Le contrôleur et agent financier supérieur

Sheila Fraser, FCA Robert D'Aoust, CA

Ottawa, Canada le 19 septembre 2005

Section II — Contexte

Notre plan stratégique

Le Bureau du vérificateur général favorise la bonne gestion du gouvernement et sa reddition de comptes dans l'intérêt des Canadiens. Nos travaux sont guidés par un plan stratégique qui énonce notre vision et nos valeurs (voir la pièce 1).

Pièce 1 — Plan stratégique pour le Bureau du vérificateur général du Canada : un extrait

Notre vision

Être un bureau de vérification indépendant au service du Parlement, dont la qualité et l'importance des travaux sont reconnues dans tous les milieux.

Nous faisons la promotion

- d'un gouvernement responsable
- d'une fonction publique intègre et efficace
- d'une bonne gouvernance
- du développement durable
- de la protection de l'héritage et du patrimoine du Canada

Nous le faisons

- en effectuant des vérifications et des études indépendantes qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, au gouvernement et aux Canadiens.
- en travaillant en collaboration avec les vérificateurs législatifs et les organisations professionnelles.
- en assurant un milieu de travail respectueux où notre main-d'œuvre diversifiée peut réaliser son plein potentiel de carrière et rechercher l'excellence.

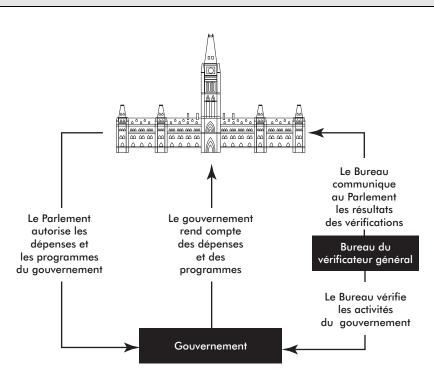
Nos valeurs

- Servir l'intérêt public
- 2 Indépendance et objectivité
- 3 Engagement envers l'excellence

- 4 Milieu de travail respectueux
- 6 Honnêteté et intégrité
- 6 Donner l'exemple

À propos du Bureau

Mandataire du Parlement. Le vérificateur général est un mandataire du Parlement. Nous sommes indépendants du gouvernement et faisons rapport directement au Parlement (voir la pièce 2).



Pièce 2 — Le rôle du vérificateur général en tant que mandataire du Parlement

La Loi sur le vérificateur général, la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois et décrets énoncent les responsabilités du vérificateur général. Ces fonctions concernent la vérification législative et la surveillance des ministères et organismes fédéraux, des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres entités, notamment des organisations internationales.

Objectivité et indépendance. Il est essentiel que nous maintenions notre objectivité et notre indépendance à l'égard des organisations que nous vérifions. Notre indépendance est assurée par un vaste mandat législatif, l'exemption de certains contrôles gouvernementaux et un mandat de dix ans, non renouvelable, pour le vérificateur général.

D'autres mécanismes sont en place afin d'assurer l'indépendance du Bureau :

- Le vérificateur général présente ses rapports directement au Parlement.
- Le vérificateur général rend des comptes au Parlement et non au gouvernement en place.
- Financé par le Parlement, le Bureau ne touche pas d'honoraires des ministères, des organismes et des sociétés d'État qu'il vérifie.

- En tant qu'employeur distinct, le Bureau nomme ses employés, a ses propres normes de classification, s'acquitte de fonctions de gestion des ressources humaines, dont l'établissement des conditions d'emploi.
- Les vérificateurs veillent à maintenir leur indépendance en se conformant aux normes de l'Institut
 Canadien des Comptables Agréés, aux politiques et pratiques du Bureau et à son code de valeurs,
 d'éthique et de conduite professionnelle.
- Le vérificateur général peut, dans les limites financières établies pour le Bureau par les lois de crédits, passer des contrats de services professionnels sans l'approbation du Conseil du Trésor.

Financement. Depuis 2001, nous discutons avec le Secrétariat du Conseil du Trésor de solutions de rechange qui pourraient servir à déterminer les besoins financiers du Bureau dans l'avenir. Le Bureau est financé par le Parlement, mais nous négocions notre niveau de financement avec le Secrétariat, un organisme que nous vérifions. Le processus en place n'est pas suffisamment indépendant pour garantir que notre budget nous permet de répondre aux attentes du Parlement.

En 2004-2005, nous avons continué de discuter d'un nouveau mécanisme de financement avec le Secrétariat. Nous en avons également discuté avec le Comité permanent des comptes publics, le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique et le Comité sénatorial permanent des finances nationales. Dans son rapport du 14 février 2005, le Comité des comptes publics a recommandé qu'un nouveau mécanisme de financement soit établi avant novembre 2005, qui protège l'indépendance du Bureau et qui assure qu'il sera en mesure de répondre aux attentes du Parlement.

Notre activité : La vérification législative

Le Parlement a la responsabilité de surveiller les activités du gouvernement et de lui demander de rendre compte de l'utilisation qu'il fait des fonds publics.

La vérification législative joue un rôle essentiel dans la reddition de compte du gouvernement. Elle fournit information, assurance et avis objectifs que les parlementaires peuvent utiliser pour examiner en profondeur les dépenses du gouvernement et son rendement. Les représentants élus ont besoin de cette information indépendante pour pouvoir mettre en question ou contester de manière efficace les actions du gouvernement.

Le Bureau du vérificateur général du Canada a la responsabilité de vérifier le gouvernement fédéral et les trois gouvernements territoriaux — des Territoires du Nord Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Le Bureau effectue trois types de vérification législative — des vérifications des états financiers, des examens spéciaux des sociétés d'État et des vérifications de gestion (voir la pièce 3).

Pièce 3 — Le Bureau effectue trois types de vérifications législatives

Vérifications des états financiers. Lors de nos vérifications des états financiers, nous présentons une opinion sur la fidélité des états financiers du gouvernement fédéral, des sociétés d'état, des gouvernements territoriaux et des entités connexes. Les vérificateurs s'assurent que les opérations financières correspondent bien aux montants et à l'information présentés dans les états financiers. Nos vérifications sont semblables à celles qui sont effectuées dans le secteur privé, si ce n'est que nous avons deux responsabilités supplémentaires :

- nous devons souvent présenter une opinion sur la conformité, à tous égards importants, des opérations examinées aux lois et aux règlements applicables;
- le vérificateur général peut signaler les questions qui, à son avis, devraient être portées à l'attention du Parlement.

Examens spéciaux des sociétés d'État. Dans nos examens spéciaux, le vérificateur général fournit une opinion sur la gestion de la société. L'étendue de la vérification est prévue par la loi et porte sur toute la société. Les examens spéciaux visent à répondre à une question clé : les systèmes et les pratiques de la société fournissent-ils l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que la gestion des ressources est économique et efficiente et que le déroulement des activités est efficace? Tous les cinq ans, le vérificateur général effectue des examens spéciaux de la plupart des sociétés d'État.

Vérifications de gestion. Lors de nos vérifications de gestion, nous répondons aux questions suivantes :

- Met-on les programmes en œuvre en tenant dûment compte de l'économie, de l'efficience et de leurs effets sur l'environnement?
- Le gouvernement a-t-il mis en place les moyens nécessaires pour mesurer l'efficacité?

Ces vérifications ne portent pas sur le bien-fondé des politiques du gouvernement. Elles visent plutôt à déterminer si le gouvernement gère ses pratiques, ses contrôles et ses systèmes de rapports en fonction de ses propres politiques et selon les meilleures pratiques. Nous communiquons nos constatations au Parlement; elles peuvent comprendre des commentaires sur des secteurs qui fonctionnent bien et des recommandations sur des améliorations à apporter.

Chaque année, le Bureau présente normalement quatre rapports à la Chambre des communes. Les constatations sont communiquées aux médias et au public après le dépôt des rapports à la Chambre des communes. Ces rapports comprennent:

- au début de l'automne, un rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable;
- un rapport à la fin de l'automne;
- un rapport Le Point à l'hiver, qui fait état des progrès réalisés par le gouvernement pour donner suite aux recommandations de nos vérifications précédentes;
- un rapport au printemps.

Nous servons le Parlement

Comités permanents. Le vérificateur général a des relations très étroites avec le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes. De son côté, le Comité fonde une grande partie de ses activités sur nos rapports. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales et d'autres comités parlementaires s'appuient également sur nos produits.

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes s'appuie sur les travaux de la commissaire à l'environnement et au développement durable.

Les audiences des comités constituent pour le Bureau un moyen important de sensibilisation et permettent de faire comprendre les questions soulevées dans nos rapports. Les audiences aident aussi à obtenir des ministères et organismes l'engagement de mettre en œuvre nos recommandations. Après les audiences, les comités peuvent faire rapport et présenter des recommandations au gouvernement. Les ministères et organismes sont généralement tenus de rendre compte aux comités des mesures qu'ils ont prises pour donner suite à leurs recommandations.

Assemblées législatives des territoires. En tant que vérificateur législatif des trois territoires, le vérificateur général formule une opinion sur leurs états financiers et fait rapport sur d'autres questions. Ces rapports sont présentés aux assemblées législatives des territoires et discutés aux audiences de leurs comités des comptes publics.

Notre structure de gouvernance

La vérificatrice générale. La vérificatrice générale dirige le Bureau et, en tant que mandataire du Parlement, rend compte au Parlement du rendement du Bureau.

Le Conseil de direction. Le Conseil de direction assure la direction professionnelle et administrative du Bureau. Il établit les politiques du Bureau et supervise tous les aspects de sa gestion et de ses activités. Il est composé de la vérificatrice générale, du sous-vérificateur général, de la commissaire à l'environnement et au développement durable ainsi que de onze vérificateurs généraux adjoints.

Consultations externes. La vérificatrice générale reçoit des avis de divers comités comportant des membres de l'extérieur:

- Le Comité de vérification. Il surveille la qualité des méthodes de vérification et des contrôles internes. Il est composé de vérificateurs de niveau supérieur du Bureau et est présidé par un cadre supérieur retraité du secteur privé.
- Le Groupe des conseillers principaux. Il fournit des avis stratégiques sur les travaux du Bureau; il est composé de représentants des entreprises, des milieux comptables et universitaires et d'autres parties.
- Le Comité consultatif indépendant. Il donne des avis à la vérificatrice générale sur les vérifications des états financiers du gouvernement du Canada, des sociétés d'Etat, des administrations territoriales et d'autres organisations. Le Comité aide la vérificatrice générale à se tenir au courant des faits nouveaux dans le domaine de la comptabilité et de la vérification et à examiner leur incidence sur le travail du Bureau. Il est composé de comptables chevronnés et d'experts en finances.
- Les groupes des conseillers sur les questions autochtones (Premières nations, Inuits et Métis). Ils conseillent la vérificatrice générale sur les questions touchant les Autochtones du Canada et comprennent des dirigeants autochtones et non autochtones.

La commissaire à l'environnement et au développement durable reçoit aussi des avis d'un comité externe:

 Le Groupe des conseillers en environnement. Il conseille la commissaire en ce qui concerne ses travaux et sur les questions d'environnement et de développement durable. Il est composé de représentants de groupes environnementaux et du secteur privé, d'anciens fonctionnaires et d'universitaires.

Comités consultatifs de vérification. Ces comités donnent des conseils sur les objectifs et la stratégie des vérifications de gestion ou des examens spéciaux et sur les questions et les constatations importantes qui doivent être signalées. Ils sont composés d'experts, tant du Bureau que de l'extérieur, qui proviennent d'un éventail de disciplines soit comme anciens hauts fonctionnaires, universitaires, économistes et dirigeants des Premières nations.

Par exemple, au cours de 2004-2005, le Bureau a demandé conseil d'experts d'une grande variété de domaines, notamment de la gestion environnementale, de la gestion des pêches, de la santé, de la gestion des ressources humaines, de la technologie de l'information, des relations internationales, du blanchiment d'argent, de l'administration publique, de la défense nationale et du droit fiscal.

Notre organigramme, à la page 58, présente plus d'information sur la structure de gouvernance du Bureau.

Comment nous rendons des comptes

Qui vérifie le vérificateur général?

Chaque année, un vérificateur externe nommé par le Secrétariat du Conseil du Trésor vérifie les états financiers du Bureau. Nos états financiers sont préparés conformément à la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale et selon les principes comptables généralement reconnus. Nos états financiers sont présentés à la page 44.

Le Bureau est également soumis aux examens de la commissaire aux langues officielles sur les questions linguistiques, de la Commission de la fonction publique sur les pratiques de dotation et de classification, du commissaire à la vie privée au sujet du respect de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et de la Commission canadienne des droits de la personne.

Nous sommes tenus de rendre compte au Parlement

Nous soumettons notre budget annuel des dépenses au Parlement. Le Comité des comptes publics invite la vérificatrice générale afin de discuter de ses rapports sur les plans et les priorités, ses rapports sur le rendement et ses pratiques de gestion.

Comment nous évaluons nos travaux

Notre travail de vérification est guidé par une méthode rigoureuse et un cadre de gestion de la qualité. Le cadre fournit l'assurance raisonnable que nos vérifications sont effectuées conformément aux normes de pratiques professionnelles établies et qu'elles tiennent dûment compte des principes d'économie, d'efficience et d'efficacité et de l'environnement.

Nos travaux de vérification sont également soumis à des vérifications internes, à des revues des pratiques et à des vérifications externes par nos pairs. Chaque année, nous publions les sommaires des résultats des revues des pratiques et des vérifications internes sur notre site Web sous « À propos du Bureau » (voir la pièce 4, ci-dessous).

Pièce 4 — Revues des pratiques et vérifications internes réalisées en 2004-2005			
Revues des pratiques	Vérifications internes		
Vérifications de gestion communiquées en 2004	Dépenses d'accueil		
 Vérifications annuelles complétées durant l'année fiscale 2004 	Classification et rémunération		

Revues des pratiques. Nous effectuons des revues des pratiques de nos gammes de produits — vérifications des états financiers, vérifications de gestion et examens spéciaux — en évaluant leur qualité et leur conformité aux politiques du Bureau et aux normes professionnelles. Ces revues fournissent à la vérificatrice générale une assurance sur la qualité de nos produits et permettent de cerner les bonnes pratiques. En 2004-2005, nous avons réalisé six revues des pratiques de vérifications de gestion, de vérifications des états financiers et des examens spéciaux, et trois autres revues étaient en cours à la fin de l'exercice.

Vérifications internes. Nous vérifions les pratiques de gestion, d'administration et de vérification. Ces vérifications fournissent à la vérificatrice générale l'assurance que le Bureau respecte les politiques du gouvernement et du Bureau. Elles fournissent également aux gestionnaires des évaluations et des recommandations.

En 2004-2005, nous avons réalisé la première année d'un plan triennal de vérifications internes. Le sommaire de notre plan triennal se trouve sur notre site Web sous « À propos du Bureau ».

Examen externe de nos pratiques de vérification de gestion. En 2003, une équipe internationale de vérificateurs législatifs a réalisé un examen par des pairs du cadre de gestion de la qualité des vérifications de gestion effectuées par le Bureau.

L'équipe a constaté que notre cadre a été conçu de manière adéquate et qu'il fonctionnait efficacement. Le rapport de l'équipe a également fait état de certaines bonnes pratiques et proposé des améliorations. Le rapport et notre plan d'action se trouvent sur notre site Web sous « À propos du Bureau ».

Examen externe de nos pratiques de vérification des états financiers. Les instituts provinciaux de comptables agréés vérifient si nous respectons les normes professionnelles applicables aux vérifications des états financiers et si la formation que nous donnons aux futurs comptables agréés répond aux exigences pour l'accréditation. Au cours des deux dernières années, les pratiques de vérification des états financiers de nos bureaux régionaux — Vancouver, Edmonton, Montréal, Halifax — et du bureau d'Ottawa ont été examinées. Les examinateurs ont conclu que nous respections les normes professionnelles et répondions aux exigences d'agrément.

Section III — Faire rapport sur les résultats

Nous contribuons à la bonne gestion du gouvernement et à sa reddition de comptes en effectuant des vérifications et des études indépendantes qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, au gouvernement et aux Canadiens.

Nous appuyons également les initiatives qui aident le Bureau à atteindre ses résultats à long terme travailler en collaboration avec les vérificateurs législatifs et les organisations professionnelles, assurer un milieu de travail respectueux et fonctionner de manière plus efficace.

A la section V, nous avons inclus des renseignements sommaires sur nos ressources financières et humaines et nos gammes de produits, ainsi que sur les principaux résultats attendus, les indicateurs et les cibles de notre Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005.

Effectuer des vérifications et des études indépendantes

Nous mesurons et surveillons notre rendement à l'aide de notre chaîne de résultats. Notre chaîne établit un lien entre les produits que nous fournissons — les vérifications, rapports, études, opinions, information et avis — et notre résultat à long terme. Notre chaîne de résultats est résumée à la pièce 5.

Nous continuons d'améliorer la façon dont nous mesurons et rendons compte de notre rendement. Nous établissons des indicateurs pour nos gammes de produits et, d'ici à mars 2006, nous établirons des points de référence pour les indicateurs et, s'il y a lieu, nous fixerons des objectifs.

La vérification législative contribue à une meilleure gestion des programmes gouvernementaux et à une meilleure reddition de comptes au Parlement. Pour le faire efficacement, nous devons veiller à ce que les parlementaires comprennent notre travail et à ce qu'ils étudient les questions soulevées dans nos rapports, et à ce que nous comprenions les besoins et les intérêts des parlementaires.

Le Parlement participe au processus de vérification

Sondage auprès des parlementaires. En 2002, nous avons mené un sondage auprès des parlementaires pour connaître leur opinion de notre Bureau, de notre crédibilité, de notre rendement, et les questions qu'ils aimeraient que la vérificatrice générale traite au cours des années à venir. Cinquante-cinq pour cent des parlementaires sondés en 2002 ont indiqué que nos recommandations et constatations avaient une incidence positive sur leur travail en comité (voir la note 1 à la page 67).

Nous comptions effectuer un autre sondage auprès des parlementaires en 2005; cependant, avec l'élection fédérale de 2004, de nombreux députés ont fait leur entrée à la Chambre des communes. Nous pensions que ces parlementaires avaient besoin de temps pour se familiariser avec notre mandat et nos rapports. Pour aider les parlementaires à mieux nous connaître, nous leur avons récemment envoyé une trousse d'information avec des fiches sur notre rôle en tant que mandataire du Parlement et sur d'autres questions d'intérêt, comme la façon dont nous choisissons les sujets de nos vérifications de gestion. Nous réexaminerons le moment de mener un autre sondage.

Pièce 5 — Résumé de notre chaîne de résultats*

Notre résultat à long terme

Nous contribuons à la bonne gestion du gouvernement et à sa reddition de comptes dans l'intérêt des Canadiens

Nos ressources

Coût net de fonctionnement en 2004-2005: 82,5 millions de dollars, 570 équivalents temps plein

Ce que nous effectuons

- des vérifications de gestion et des études;
- des vérifications des états financiers des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations;
- la vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada;
- des activités de surveillance du développement durable et du processus de pétitions en matière d'environnement;
- des examens spéciaux des sociétés d'État;
- des évaluations des rapports sur le rendement des agences.

Les produits que nous fournissons

Vérifications, rapports, études, opinions, information et avis

Résultats choisis à court et à moyen terme	
Le Parlement participe au processus de vérification Résultat à court terme. Les comités parlementaires tiennent des audiences ou des séances d'information sur les questions que nous soulevons dans nos rapports.	p.17
Le Parlement demande des comptes au gouvernement Résultat à moyen terme. Le Parlement prend en considération les questions de reddition de comptes, de rendement, de conformité aux autorisations ainsi que d'environnement et de développement durable dans ses activités législatives et de surveillance.	p.18
Le Parlement appuie nos recommandations Résultat à moyen terme. Le Parlement appuie nos recommandations par l'entremise de ses comités.	p.21
Les organisations mettent en œuvre nos recommandations Résultat à moyen terme. Les organisations que nous vérifions mettent en œuvre nos recommandations.	p.21
Les organisations continuent d'appuyer notre rôle et notre travail Résultats à court terme. Les organisations que nous vérifions acceptent nos constatations et nos recommandations. Notre travail est utile au Parlement et aux organisations fédérales et territoriales.	p.22
Les médias et le public sont bien informés	p.25
Les effets imprévus sont minimisés	p.25
Nous favorisons l'environnement et le développement durable	p.25
*Notre chaîne de résultats complète se trouve à la page 59.	

Travail avec les comités parlementaires. Le fait de témoigner devant des comités parlementaires est l'une des façons les plus efficaces d'aider les parlementaires à s'acquitter de leur rôle de surveillance. Nous nous tenons à la disposition des comités chaque fois qu'ils étudient des activités ou des programmes du gouvernement que nous avons vérifiés. Nous travaillons avec le personnel des comités pour faire en sorte que notre témoignage devant un comité soit utile à ses membres. Nous avons également aidé les membres de plusieurs comités à étudier le Budget des dépenses du gouvernement.

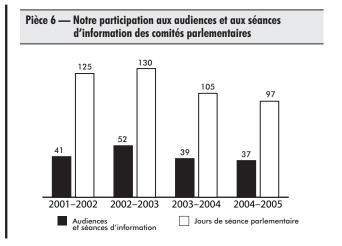
Notre résultat à court terme

Les comités parlementaires tiennent des audiences ou des séances d'information sur les guestions que nous soulevons dans nos rapports.

Notre réalisation

Nous avons participé à 37 audiences et séances d'information, dont 13 avec le Comité des comptes publics et 24 avec d'autres comités parlementaires.

Les parlementaires s'intéressent à nos vérifications de gestion. En 2004-2005, nous avons participé à 37 audiences et séances d'information : 13 avec le Comité des comptes publics et 24 avec d'autres comités (voir la pièce 6). Ces autres comités ont étudié nos travaux plus souvent que par les années passées (24 audiences et séances d'information en 2004-2005 par rapport à 17 en 2003-2004). Cela est attribuable en grande partie aux nombreuses motions des comités invitant tous les comités à demander aux représentants du Bureau et aux hauts fonctionnaires des ministères de comparaître chaque fois que nous



produisons un rapport dans leur domaine de compétence.

En plus des comparutions devant les comités parlementaires, la vérificatrice générale et son équipe ont été les premiers témoins à comparaître devant la Commission d'enquête sur le programme de commandite et les activités publicitaires, sous la direction du juge John H. Gomery, en septembre 2004, et parmi les derniers à comparaître en mai 2005. Le Premier ministre a créé la Commission à la suite de nos vérifications des commandites et des activités publicitaires.

Notre résultat à court terme

Les comités parlementaires tiennent des audiences ou des séances d'information sur les questions que nous soulevons dans nos rapports.

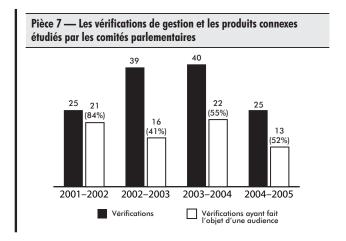
Notre réalisation

Les comités parlementaires ont tenu des audiences sur 52 p. 100 de notre vérification de gestion de 2004-2005 et de nos produits connexes.

Le Comité des comptes publics nous a invités à moins d'audiences (13 en 2004-2005 par rapport à 22 en 2003-2004, et 16 en 2002-2003) car le Comité a passé de nombreuses semaines à étudier nos vérifications de 2003 du Programme de commandites, des activités de publicité et de la gestion de la recherche sur l'opinion publique, et à rencontrer d'autres témoins. Le Comité a eu donc moins de temps à consacrer à nos autres vérifications.

Cinquante-deux pour cent de nos vérifications de gestion de 2004-2005 ont été examinées par les comités parlementaires (voir la pièce 7 ci-contre et la note 2 à la page 67).

Les audiences des comités ont porté sur un large éventail de sujets et de rapports de vérification, notamment, les programmes fédéraux de prestations pharmaceutiques, la sécurité nationale, la vérification interne, la protection du patrimoine culturel et l'initiative de lutte contre le blanchiment d'argent. Notre Bureau a également participé à des audiences sur des questions environnementales,



notamment les stocks de saumon et l'utilisation du régime fiscal pour intégrer l'économie et l'environnement.

Le Parlement demande des comptes au gouvernement

Notre résultat à moyen terme

Le Parlement prend en considération les questions de reddition de comptes, de rendement, de conformité aux autorisations ainsi que d'environnement et de développement durable dans ses activités législatives et de surveillance.

Notre réalisation

• Nous avons fourni des rapports et des avis qui ont contribué au travail législatif et de surveillance du Parlement.

Nos travaux de 2004-2005 ont contribué au travail législatif et de surveillance du Parlement. Voici six exemples qui illustrent les résultats de notre contribution :

1. La reddition de comptes des fondations (chapitre 4 de notre Rapport de février 2005)

Contexte. Le chapitre présentait le suivi de questions soulevées dans notre Rapport de 2002 et dans nos observations sur les comptes publics. Depuis 1997, des fondations ont reçu plus de neuf milliards de dollars du gouvernement fédéral. Le gouvernement réalise des objectifs d'intérêt public au moyen des fondations, mais les fondations ne sont pas tenues de rendre compte au Parlement par l'entremise d'un ministre. L'argent est versé avant les besoins, et la majeure partie de celui-ci se trouve toujours dans les comptes bancaires et les placements des fondations.

Résultat. Depuis le dépôt de notre chapitre, des comités parlementaires ont discuté de cette question lors de plusieurs audiences. Ces discussions ont entraîné :

 des motions par des parlementaires, ainsi que la présentation d'un projet de loi d'initiative parlementaire (C-277) reconnaissant la nécessité que les fondations soient soumises à des vérifications de gestion; • le projet de loi d'exécution du budget (C-43) qui donne à notre Bureau le mandat d'exécuter des vérifications de gestion des fondations et d'en communiquer les résultats au Parlement.

2. Affaires indiennes et du Nord Canada — Le programme d'enseignement et l'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (chapitre 5 de notre Rapport de novembre 2004)

Contexte. Malgré de nombreuses études et initiatives ministérielles, le chapitre révèle qu'Affaires indiennes et du Nord Canada a réalisé des progrès limités en ce qui concerne la plupart des questions soulevées et des recommandations formulées dans notre rapport d'avril 2000 sur l'enseignement primaire et secondaire et dans le Rapport de juin 2000 du Comité des comptes publics.

Résultat. Au début de 2005, deux comités parlementaires ont tenu des audiences sur ce chapitre. Plus particulièrement, le Comité des comptes publics a interrogé les fonctionnaires du Ministère sur les mesures que le Ministère avait l'intention de prendre pour donner suite à nos recommandations. De plus, le Comité a adopté une motion demandant officiellement au Ministère de produire un plan d'action. Il a tenu une autre audience où le Ministre a présenté le plan d'action du Ministère.

3. La gestion des programmes fédéraux de prestations pharmaceutiques (chapitre 4 de notre rapport de novembre 2004)

Contexte. Le chapitre a porté sur les programmes de prestations pharmaceutiques de six organisations fédérales. Ces programmes fournissent des prestations pharmaceutiques à environ un million de Canadiens. Les dépenses de ces programmes se sont établies à 438 millions en 2002–2003, ce qui représente une augmentation de 25 p. 100 par rapport aux deux années précédentes. Nous avons constaté un manque de direction et de coordination dans le service associé à ces prestations; les données sur la consommation de médicaments n'étaient pas analysées de manière systématique, ni communiquées aux professionnels de la santé; les organisations vérifiées n'avaient pas tiré parti des occasions de faire des économies et d'assurer la viabilité des programmes.

Résultat. Cette vérification a fait l'objet de quatre audiences et a incité les organisations fédérales vérifiées à prendre des mesures concrètes. Le Partenariat fédéral pour les soins de santé, qui comprend les six organisations fédérales que nous avons vérifiées, coordonne maintenant les activités des partenaires pour répondre à nos recommandations.

4. Pêches et Océans Canada — Le saumon : stocks, habitat et aquaculture (chapitre 5 du Rapport de la commissaire de 2004)

Contexte. Le chapitre a révélé que, globalement, le Ministère a fait des progrès limités pour donner suite à nos observations et recommandations de 1997, 1999, et 2000. La gestion des risques comporte des lacunes importantes, certains stocks de saumon sont en difficulté, on assiste toujours à une diminution des habitats et on ne connaît pas les effets à long terme que pourrait avoir la salmoniculture sur les ressources naturelles ou l'environnement.

Résultat. Les parlementaires ont mentionné nos constatations au cours de débats à la Chambre des communes. Nous avons participé à trois audiences du Comité permanent des pêches et des océans. Le rapport produit récemment par le Comité sur la pêche au saumon rouge dans le Fleuve Fraser a cité les principales lacunes cernées par notre vérification. Dans son rapport, le Comité a également appuyé notre recommandation voulant que Pêches et Océans Canada recueille et analyse des données afin de disposer d'évaluations actualisées sur les habitats et les stocks de saumon du Pacifique qui n'atteignent pas les cibles fixées par le Ministère ou qui sont en déclin.

5. La gouvernance des sociétés d'État (chapitre 7 de notre rapport de février 2005)

Contexte. Le chapitre décrit l'absence de progrès réalisés par le gouvernement et les sociétés d'État pour renforcer la gouvernance des sociétés d'État depuis 2000. Il a fallu au gouvernement plus de trois ans pour commencer à donner suite aux principales recommandations de notre vérification de 2000.

Résultat. deux jours après le dépôt de notre rapport, le président du Secrétariat du Conseil du Trésor a rendu public une étude sur la gouvernance des sociétés d'État. L'étude proposait des mesures qui répondraient à la plupart des questions que nous avons soulevées en 2000 et en 2005. Le gouvernement a depuis pris plusieurs dispositions pour mettre en œuvre les mesures proposées et donner suite à nos recommandations, notamment :

- il a apporté des modifications à la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour appliquer les dispositions relatives aux examens spéciaux de la Partie X de la *Loi* aux sociétés d'État qui avaient été subordonnées à d'autres cadres et il a nommé le vérificateur général comme vérificateur et co-vérificateur de toutes les sociétés d'État, sauf deux;
- il a travaillé avec les sociétés d'État pour mettre en œuvre le processus révisé de nomination des membres et des présidents des conseils d'administration et des premiers dirigeants;
- il a facilité le partage des leçons apprises et des meilleures pratiques de gouvernance entre les sociétés d'État.

Au printemps de 2005, nous avons participé à une audience du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires pour discuter de nos constatations et de nos recommandations.

6. Étude du processus budgétaire (mars 2005)

Contexte. Nous avons fourni à tous les parlementaires une version révisée de notre document « *L'examen des documents du Budget des dépenses par les comités parlementaires* ». Le document révisé tient compte des changements récents et répond

- à une demande du Comité sénatorial des finances nationales qui souhaitait une opinion sur le rôle du Sénat et de ses comités;
- aux recommandations du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de fournir le document aux parlementaires après chaque élection.

Résultat. Les comités parlementaires jouent un rôle essentiel dans l'étude du *Budget des dépenses* et nous nous sommes engagés à aider les parlementaires à surveiller les finances publiques.

Nous avons également participé à des séances d'information et à des audiences avec les parlementaires et leur personnel pour discuter de l'étude du *Budget des dépenses*. En avril 2005, nous avons publié un chapitre sur les rapports ministériels sur le rendement, qui évaluait les rapports sur le rendement de trois ministères.

Le Parlement appuie nos recommandations

Notre résultat à moyen terme

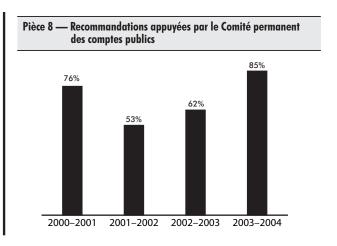
Le Parlement appuie nos recommandations par l'entremise de ses comités.

Notre réalisation

Dans ses rapports, le Comité permanent des comptes publics a appuyé 85 p. 100 de nos recommandations de 2003-2004 qu'il a étudiées.

Dans nombre de cas, les rapports produits par les comités après les audiences sont publiés au cours de l'exercice suivant; par conséquent, nous faisons rapport au sujet des recommandations de nos vérifications de gestion de 2003-2004 (voir la pièce 8 ci-contre et la note 3 à la page 67).

Le Comité des comptes publics demande souvent aux ministères de lui soumettre des plans d'action et des rapports d'étape sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans nos rapports. Nous croyons qu'il s'agit aussi d'un bon indicateur de l'appui dont bénéficient nos travaux.



Les organisations mettent en œuvre nos recommandations

Notre résultat à moyen terme

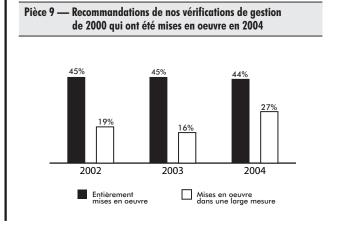
Les organisations que nous vérifions mettent en œuvre nos recommandations.

Notre réalisation

Les ministères et les organismes ont pleinement mis en œuvre 44 p. 100 de nos recommandations de 2000.

À la fin de 2004, 44 p. 100 des recommandations de nos vérification de gestion qui avaient été communiquées en 2000 avaient été pleinement mises en œuvre et 27 p. 100 l'avaient été dans une large mesure. Le pourcentage de recommandations pleinement mises en oeuvre en 2004 est semblable aux années précédentes (voir la pièce 9 ci-contre et la note 4 à la page 67).

Les ministères et les organismes ont la responsabilité de prendre des mesures correctives et d'améliorer leurs pratiques de gestion. Nous les invitons à mettre en œuvre



nos recommandations et nous surveillons leur progrès à cet égard. Nous avons jugé encourageant le

rapport publié récemment par le Comité des comptes publics et qui recommande que le Secrétariat du Conseil du Trésor

- examine les réponses données par les ministères à nos recommandations,
- détermine les raisons pour lesquelles un aussi petit nombre de nos recommandations sont mises en oeuvre,
- veille à ce que les ministères respectent les engagements pris dans leurs réponses à nos recommandations,
- rende compte des résultats.

Nous avons également élaboré des directives pour aider nos vérificateurs de gestion à faire des recommandations proactives, tel que recommandé par l'examen de nos pratiques de vérification de gestion par une équipe internationale de pairs. Cette nouvelle approche nous permettra d'améliorer notre rendement, mais les résultats ne seront pas disponibles avant 2009, année où nous ferons rapport sur nos recommandations de 2005. Nous jugeons également encourageant un sondage que nous avons mené récemment auprès des organisations que nous vérifions : 85 p. 100 d'entre elles ont déclaré avoir l'intention de mettre en œuvre les recommandations de nos vérifications.

Les organisations continuent d'appuyer notre rôle et notre travail

Notre résultat à court terme

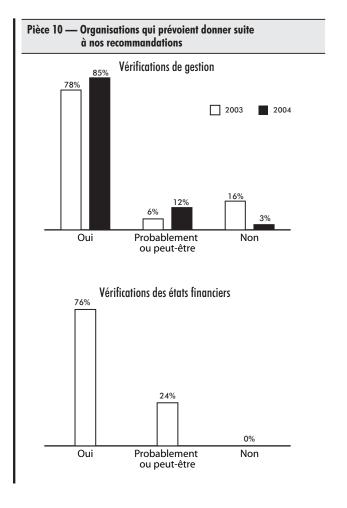
Les organisations que nous vérifions acceptent nos constatations et nos recommandations.

Nos réalisations

- En 2004, dans le cas des vérifications de gestion, 85 p. 100 des organisations que nous avons vérifiées avaient l'intention de donner suite à nos recommandations, contre 78 p. 100 en 2003.
- En 2003, en ce qui a trait aux vérifications des états financiers, 76 p. 100 des organisations que nous avons vérifiées avaient l'intention de donner suite à nos recommandations.

Le Bureau effectue un sondage tous les deux ans dans le cas des vérifications des états financiers et tous les ans dans le cas des vérifications de gestion. Ce rapport sur le rendement ne traite pas des vérifications des administrations territoriales, des examens spéciaux des sociétés d'État et des évaluations des rapports sur le rendement des agences. Même si les questions posées dans le sondage sur les vérifications des états financiers et dans celui sur les vérifications de gestion sont légèrement différentes, nous sommes tout de même en mesure de faire des comparaisons générales entre les deux types de vérifications. La pièce 10 montre le pourcentage des organismes qui prévoient mettre en œuvre nos recommandations dans le cas des vérifications de gestion et des vérifications des états financiers (voir la note 5 à la page 67).

La majorité des organisations que nous vérifions sont satisfaites de notre rendement. Elles croient que nos vérifications ajoutent de la valeur à leur organisation (voir la pièce 11) et sont satisfaites de la façon dont nous communiquons avec eux au cours d'une vérification (voir la pièce 12).



En plus des données quantitatives, les organisations que nous avons sondées ont fourni de l'information pour aider nos équipes de vérification à améliorer leur travail (voir la note 5 à la page 67). Par exemple, à la catégorie « valeur de la vérification », nous avons reçu des réponses positives et négatives, qui reflètent les résultats quantitatifs. Voici certains des commentaires reçus :

[Traduction]

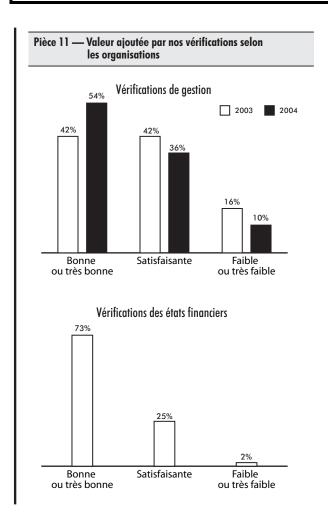
- « Les vérificateurs ne comprennent pas toujours le contexte dans lequel les gestionnaires doivent travailler et sont quelquefois peu enclins à montrer les deux côtés de la médaille. »
- « Les vérificateurs ont été très professionnels et objectifs pendant toute la vérification. »
- « Les vérificateurs ont fait des observations judicieuses et des suggestions utiles pour améliorer les choses. Notre ministère travaillera pour donner suite à ces préoccupations. »

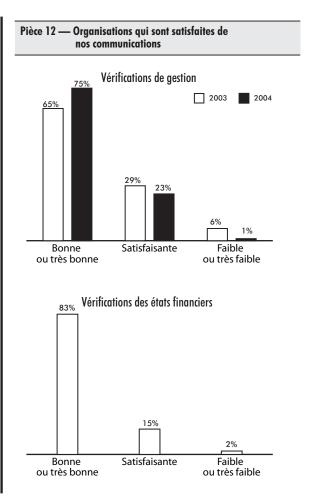
Notre résultat à court terme

Les organisations fédérales et territoriales trouvent nos travaux utiles.

Nos réalisations

- En 2004, 54 p. 100 des organisations que nous avons vérifiées ont trouvé que nos vérifications de gestion étaient bonnes ou très bonnes pour ajouter de la valeur à leur organisation, contre 42 p. 100 en 2003.
- En 2003, 73 p. 100 des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification ont jugé que les vérifications des états financiers étaient bonnes ou très bonnes pour ajouter de la valeur.
- En 2004, 75 p. 100 des organisations que nous avons vérifiées ont jugé que les communications que nous avons faites lors du processus de vérification de gestion étaient bonnes ou très bonnes, contre 65 p. 100 en 2003.
- En 2003, 83 p. 100 des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification ont jugé que les communications que nous avons faites au cours du processus de vérification des états financiers étaient bonnes ou très bonnes.





Examens spéciaux. Au cours de l'année, nous avons transmis dix rapports d'examens spéciaux aux conseils d'administration de sociétés d'État. Ces rapports sont conçus pour donner l'assurance aux conseils d'administration que la société a des systèmes et des pratiques en place qui fournissent une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées

économiquement et avec efficience et que les activités se déroulent efficacement. Dans le but d'améliorer la transparence et la reddition de comptes, le gouvernement a demandé, dans le cadre de son Budget de 2004, que les sociétés d'État rendent leur rapports d'examen spécial accessibles au public sur leurs sites Web. neuf des rapports d'examen spécial que nous avons publiés ont été rendus publics sur les sites Web des entités.

Nous recueillons également des données sur notre rendement quant aux examens spéciaux des sociétés d'Etat et à la vérification des états financiers sommaires du gouvernement. Cela nous permettra, avec le temps, d'évaluer notre rendement et d'établir des objectifs de rendement.

Les médias et le public sont bien informés

Notre analyse de la couverture médiatique en 2004-2005 a révélé que nos messages ont été bien compris par les médias et que, à quelques exceptions près, ils sont communiqués fidèlement. Les messages contenus dans des rapports de la vérificatrice générale et dans le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable ont été communiqués avec clarté et efficacité aux médias.

La couverture médiatique tend aussi à susciter l'intérêt des Canadiens pour nos travaux. En 2004-2005, nous avons reçu un nombre anormalement élevé de demandes de renseignements du public — 3 858 demandes du public, dont 251 pour la commissaire. Cela représente une augmentation de 1 781 demandes par rapport à l'année précédente.

Les effets imprévus sont minimisés

Nous utilisons un éventail de techniques pour cerner et atténuer tous les effets imprévus de nos travaux. Par exemple, nous discutons des recommandations éventuelles avec les organismes au début du cycle de vérification. Cela aide à obtenir les résultats prévus à un coût raisonnable. Nous veillons aussi à ce que le ton et la langue que nous utilisons dans nos rapports correspondent à l'importance de nos constatations.

Nous favorisons l'environnement et le développement durable

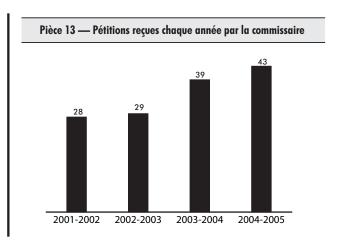
Avec la création du poste de commissaire à l'environnement et au développement durable en décembre 1995, les responsabilités de la vérificatrice générale en matière d'environnement et de développement durable ont augmenté considérablement.

La commissaire, au nom de la vérificatrice générale, fait rapport chaque année à la Chambre des communes sur toutes les questions liées à l'environnement et au développement durable qu'elle juge devoir porter à son attention. De plus, la commissaire surveille et vérifie les stratégies de développement durable des ministères et le processus de pétitions en matière d'environnement et fait rapport à ce sujet.

Mesures prises à la suite des engagements des stratégies. Plus de 30 ministères et organismes sont tenus de préparer des stratégies de développement durable et de les mettre à jour tous les trois ans. Nous communiquons les progrès réalisés au sujet de certains engagements des ministères dans nos rapports au Parlement et sur notre site Web sous « À propos du Bureau ». Par exemple dans le chapitre 3 du Rapport de la commissaire de 2004, nous avons signalé comment six organisations fédérales ont respecté les engagements pris en matière de déchets solides de bureau. Toutes les six font du recyclage, mais à l'exception d'une organisation, elles ne possèdent pas d'information fiable pour montrer qu'ils ont atteint entièrement les cibles fixées dans leurs stratégies pour les déchets.

Nous avons également présenté dans le même chapitre la mesure dans laquelle Finances Canada a respecté ses engagements quant à l'examen de l'utilisation du régime fiscal pour intégrer l'économie et l'environnement. Le Ministère a analysé un éventail de questions liées à ses engagements en matière fiscale, mais il n'a toutefois pas indiqué clairement ce qu'il cherchait à réaliser. La démarche qu'il a adoptée pour tenir ses engagements était fragmentaire et non systématique. Par conséquent, il ne pouvait pas indiquer au Parlement et à la population du Canada jusqu'à quel point il avait analysé la façon dont le régime fiscal entrave ou favorise la réalisation du développement durable.

Surveillance du processus de pétitions en matière d'environnement. En 2004-2005, la commissaire a reçu 43 pétitions environnementales (voir la pièce 13). Le processus de pétitions permet aux Canadiens de faire connaître leurs préoccupations au sujet de questions environnementales aux ministres et organismes fédéraux et d'obtenir une réponse. Les questions soulevées par les pétitionnaires portaient notamment sur les barrages sur les voies navigables, l'élevage de la morue charbonnière, la gestion des zones riveraines, la pêche au hareng du Pacifique, les stations radars abandonnées, les remises à



l'achat de véhicules hybrides, la viabilité de l'entente sur les revendications territoriales au Nunavut et les redevances écologiques sur les factures du gouvernement.

De plus, la commissaire vérifie certaines réponses aux pétitions pour déterminer si les ministres respectent les engagements qu'ils prennent envers les pétitionnaires. En 2004-2005, nous avons vérifié des dépotoirs militaires au large de la côte atlantique du Canada, les poissons transgéniques et le projet pilote de laissez-passer pour les transports en commun.

Nous avons constaté que les ministères avaient pris des mesures pour donner suite aux pétitions. Par exemple, en partie à la suite d'une pétition déposée en 2001 pour demander l'introduction d'un programme de laissez-passer pour les transports en commun à l'aide de retenues salariales pour la région de la capitale nationale, en janvier 2005, Transports Canada a invité 88 organisations fédérales de la région à participer au programme. Nous sommes en train d'élaborer d'autres méthodes pour évaluer le succès des pétitions en matière d'environnement.

La reddition de comptes à l'égard du développement durable. Depuis 1997, nous préparons volontairement une stratégie de développement durable. Notre stratégie de 2003-2006 porte essentiellement sur un aspect : tenir compte des conséquences environnementales des activités du gouvernement fédéral dans la planification, l'exécution et la communication de nos travaux de vérification. Même si cet objectif se trouvait déjà dans notre stratégie de 2001, nous fournissons maintenant à nos vérificateurs de meilleurs outils pour effectuer leur travail et promouvoir le rôle et le travail de la commissaire à l'environnement et au développement durable auprès du Parlement, des organismes fédéraux et de la population canadienne. Un résumé du Plan d'action du Bureau pour la mise en œuvre de sa Stratégie de développement durable 2003–2006, y compris les mesures prises en 2004-2005, se trouve à la page 60.

Notre « équipe d'écocivisme » continue de sensibiliser les employés au développement durable pour minimiser l'impact environnemental de nos activités quotidiennes. Par exemple, elle affiche un bulletin environnemental sur notre site Intranet toutes les deux semaines; invite des conférenciers; fait la promotion des « trois R » : réduire, réutiliser et recycler; et coordonne des événements spéciaux pour le Jour de la terre et la Semaine de l'environnement.

Initiatives à l'appui de nos travaux de vérification

Collaboration avec des vérificateurs législatifs et des organismes professionnels

Conseil canadien des vérificateurs législatifs. Le Bureau est membre du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL), qui est composé des dix vérificateurs législatifs provinciaux, de la vérificatrice générale du Canada et d'un membre associé, soit le vérificateur général des Bermudes. Nous faisons partie de sept comités et groupes de travail du CCVL.

Nous travaillons notamment en collaboration avec nos collègues du CCVL sur des questions qui intéressent à la fois les administrations fédérales et provinciales. Par exemple, nous venons de réaliser une vérification en collaboration avec les bureaux de vérification législative de la Colombie Britannique et du Nouveau-Brunswick. Nous avons examiné les progrès réalisés par Pêches et Océans Canada pour assurer la conservation et la protection des stocks et des habitats du saumon, assurer l'utilisation durable des pêches de saumon et réglementer la salmoniculture. Pour en savoir davantage sur cette vérification, voir la page 19.

Nous travaillons également avec les bureaux de vérification législative des provinces pour veiller à ce que notre cadre de contrôle de la qualité et nos politiques de vérification des états financiers respectent les critères de contrôle de la qualité que le Conseil canadien sur la reddition de comptes a établis pour les vérificateurs des sociétés cotées en bourse. L'examen devrait être terminé le 1er décembre 2005.

INTOSAI. Le Bureau participe activement aux travaux de l'INTOSAI (Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques) et est membre de plusieurs de ses comités. INTOSAI est l'organisations professionnelle de 185 institutions de vérifications dans les pays qui font partie des Nations Unies ou de ses agences spécialisées. Nous participons à un projet visant à renforcer la capacité de vérification de pays francophones de l'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, un organisme régional de l'INTOSAI.

La vérificatrice générale est membre de la Commission des normes de contrôle de l'INTOSAI et préside la Sous-commission pour l'indépendance des institutions supérieures de contrôle (ISC). La Sous-commission a élaboré des exemples d'application des huit principes fondamentaux de l'indépendance. En avril 2004, la vérificatrice générale a présenté ce travail à un séminaire des Nations Unies/INTOSAI sur l'indépendance des ISC, tenu à Vienne.

La vérificatrice générale préside également le Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) et la commissaire à l'environnement et au développement durable en est la présidente associée. Le Groupe de travail aide des bureaux de vérification à mieux comprendre les questions liées à la vérification environnementale et les encourage à se servir de leurs mandats de vérification pour promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable. C'est à la réunion de juin 2004 au Brésil que le GTVE a réuni le plus grand nombre de participants, soit 130 de 51 pays. Lors de la réunion, les membres du GTVE ont approuvé le plan de travail de 2005-2007.

INCOSAI. En octobre 2004, au XVIIIe INCOSAI (Congrès de l'INTOSAI) en Hongrie, notre Bureau était responsable de l'un des principaux thèmes qui ont été débattus : la coordination des opérations de vérification entre les organismes nationaux, régionaux, locaux et autonomes. Ce thème a donné lieu à l'adoption d'accords à la fin du Congrès.

En tant que président du GTVE, notre Bureau a présenté son rapport triennal au Congrès. Le plan de travail 2005-2007 du GTVE a été approuvé ainsi que deux documents : Développement durable : rôle des institutions supérieures de contrôle et Vérification environnementale et vérification de la régularité. Le GTVE a également été l'hôte d'un forum très réussi à l'intention des dirigeants des institutions de vérification sur leurs expériences en vérification environnementale.

Le Congrès a approuvé le plan de travail de la Sous-commission pour l'indépendance des ISC pour les trois prochaines années. Le plan prévoit que la Sous-commission doit cerner les initiatives régionales sur l'indépendance des ISC et élaborer les études de cas en vue de les présenter en 2007.

Le Programme de stages. Le Programme international d'aide aux bureaux de vérification de la CCAF-FCVI Inc. (Programme de stages) a été mis sur pied en 1980 pour renforcer la vérification de gestion au sein des bureaux de vérification nationaux. Financé par l'Agence canadienne de développement international, ce programme permet à des vérificateurs de bureaux nationaux de venir au Canada pour suivre une formation de neuf mois en vue de se familiariser avec les techniques de vérification de gestion, la reddition de comptes et la gouvernance. La formation est donnée par notre Bureau et le Bureau du vérificateur général du Québec. Depuis 1980, plus de 168 boursiers de 48 pays en développement ont été formés.

Organisations professionnelles. Nos employés participent à de nombreuses organisations professionnelles qui contribuent à l'amélioration de la vérification législative tels que la Société canadienne d'évaluation, l'Institut d'administration publique du Canada, l'Institut Canadien des Comptables Agréés, la CCAF-FCVI Inc., l'Institut de la gestion financière du Canada, et l'Institut des vérificateurs internes.

Assurer un milieu de travail respectueux

Un effectif diversifié. Le bureau fournit un milieu de travail respectueux au sein duquel notre effectif diversifié peut rechercher l'excellence et réaliser tout son potentiel de carrière, tout en fonctionnant efficacement. Comme organisation qui vérifie la plupart des activités du gouvernement, le Bureau a besoin d'employés qui possèdent des diplômes d'études supérieures dans de nombreux domaines — comptabilité, statistique, économie, génie, droit, sciences sociales et environnementales, administration publique, ressources humaines et technologies de l'information. Ces employés représentent 70 p. 100 du personnel de nos bureaux à Ottawa, Vancouver, Edmonton, Montréal et Halifax. Notre personnel des services à la vérification, qui constitue 30 p. 100 des employés du Bureau, est spécialisé en technologies de l'information, en ressources humaines, en gestion des connaissances, en communications, en finances, en droit et en administration.

Répondre aux besoins en personnel. Nous veillons à ce que le Bureau ait un nombre suffisant d'employés compétents et qualifiés pour pouvoir exécuter notre mandat. En 2004-2005, nous avons axé notre stratégie de planification de la relève sur le recrutement d'étudiants et sur le perfectionnement d'employés ayant un potentiel élevé. Par exemple, nous avons embauché 18 étudiants qui participent à des programmes de formation qui déboucheront sur des postes pour une période indéterminée et nous avons accordé à 10 professionnels une promotion à la catégorie de la

gestion. Le Bureau surveille de près les retraites futures prévues de personnel dans la catégorie de la direction et de la gestion et a mis en place des plans de relève appropriés. De plus, nous avons révisé notre programme de formation à l'intention des professionnels de la vérification en vue d'accroître le nombre de cours techniques et de gestion offerts. Cette mesure s'inscrit dans la vision d'apprentissage qui a été approuvée en 2003-2004.

Satisfaction des employés. En 2004, nous avons mené un sondage de la satisfaction des employés et tenu des groupes de discussion internes pour mesurer nos progrès (voir la note 6 à la page 67). Globalement, nos employés sont très satisfaits. Nous continuons néanmoins à nous efforcer de progresser dans ce domaine. Les résultats du sondage de 2004 sont présentés dans notre Rapport sur le rendement 2003-2004. Nous prévoyons mener le prochain sondage auprès des employés au printemps 2006.

Nous avons également établi un plan d'action global pour coordonner les activités, éviter les doubles emplois, assurer la coordination et le suivi en temps voulu. Le Conseil de direction a pris des engagements à l'égard de quatre activités :

- · une gestion plus efficace des personnes,
- des réunions plus efficaces,
- une communication plus efficace au sujet des produits et des méthodes,
- une reddition de comptes accrue.

Le plan d'action a été approuvé en décembre 2004 et communiqué à tout le personnel en janvier 2005. Les progrès sur la mise en œuvre du plan sont communiqués tous les trimestres au Conseil de direction et au personnel.

Milieu de travail bilingue. Nous surveillons les compétences linguistiques dans la seconde langue officielle de notre personnel de gestion conformément aux exigences linguistiques établies par notre Politique sur les langues officielles.

En 2004-2005, 53 p. 100 des vérificateurs généraux adjoints et des directeurs principaux ont satisfait aux exigences linguistiques ou les ont dépassées, contre 42 p. 100 en 2003-2004.

En 2004-2005, 55 p. 100 de nos directeurs ont satisfait à ces exigences ou les ont dépassées, contre 60 p. 100 en 2003-2004. Cette diminution découle du fait que des directeurs bilingues ont pris leur retraite et ont été remplacés par des directeurs qui n'ont pas encore atteint le niveau exigé.

Notre but est que tous nos vérificateurs généraux adjoints et directeurs principaux et 75 p. 100 de nos directeurs respectent ou dépassent nos exigences d'ici à mars 2007 (voir la note 7 à la page 67)

Un effectif représentatif. La représentation des groupes désignés en 2004-2005 est présentée à la pièce 14, ci-dessous.

Pièce 14 — La représentation des groupes désignés en 2004-2005					
Effectif Femmes Autochtones Personnes handicapées Minorités visibl					
Cible	52,1 %	1,9 %	3,6 %	10,6 %	
Total 2004-2005	54,6 %	1,4 %	3,9 %	7,2 %	
Total 2003-2004	54,9 %	1,5 %	3,4 %	8,0 %	

Nous avons dépassé nos objectifs pour les femmes et les personnes handicapées. Au cours des deux prochaines années, nous mettrons l'accent sur les minorités visibles. Nous voulons améliorer la représentation en continuant de mettre en œuvre notre plan triennal d'équité en matière d'emploi. Nous avons également mis en place une politique sur les mesures d'adaptation en milieu de travail pour aider et mieux intégrer les personnes handicapées à notre effectif.

Travailler plus efficacement

En janvier 2005, nous avons commencé à étalonner les fonctions de nos services de vérification. Nous sommes à recueillir de l'information auprès d'autres organismes de taille et de nature semblables au Bureau. Cela nous permettra de mieux comprendre comment les ressources que nous utilisons pour assurer les services vérification et le niveau de service que nous offrons se comparent à d'autres.

Nous examinerons aussi la répartition de la charge de travail entre les équipes de vérification. Le Conseil de direction étudiera des propositions visant à répondre aux attentes en matière de charge de travail et de répartition de celle-ci à l'automne de 2005.

Gestion de l'information et des connaissances. Nous nous efforçons continuellement de procurer à nos employés les connaissances et les outils dont ils ont besoin pour effectuer leur travail de la manière la plus efficiente possible :

- Notre Intranet est beaucoup utilisé et continue d'être l'outil de travail de préférence pour diffuser les méthodes de vérification, les outils d'appui, l'information sur les entités et les ressources médiatiques et parlementaires. En 2004-2005, nous avons amélioré la convivialité et le contenu général de l'Intranet.
- Notre site Web attire en moyenne 20 000 visiteurs tous les mois et respecte la normalisation des sites Internet du gouvernement.
- Notre Centre des connaissances (bibliothèque et centre des dossiers) a répondu à plus de 2 400 demandes de recherche en 2004-2005 et notre bibliothèque comporte plus de 21 000 publications.
 Dans notre centre des dossiers, nous avons plus de 6 651 pieds cubes de dossiers et de plus en plus de dossiers électroniques.

Fonction de contrôleur. Dans le cadre de notre engagement continu à l'égard de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur du gouvernement, nous avons évalué notre capacité de contrôleur en 2003-2004. Les résultats de l'évaluation de la capacité et le plan d'action se trouvent sur notre site Web sous « À propos du Bureau ».

Le Bureau a établi un plan d'action triennal en vue de mettre en œuvre les possibilités d'améliorations déterminées dans le cadre de l'évaluation. Le plan d'action sera réalisé pratiquement tel que prévu.

Gestion des risques. Dans le cadre de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, nous intégrons un mode de gestion efficace des risques au processus de planification du Bureau. De nombreux éléments de la gestion efficace des risques sont déjà en place; cependant, ces éléments doivent être gérés de manière systématique et intégrale.

Le Bureau améliore ses pratiques de gestion intégrée des risques en harmonisant ses systèmes et pratiques existants pour déterminer, évaluer et communiquer les risques. L'an dernier, nous avons révisé notre profil de risques, établi un cadre officiel, approuvé une politique de gestion des risques et évalué les risques cernés. Cette année, nous avons classé ces risques et établi les niveaux de tolérance au risque. Nous avions prévu terminer l'élaboration des plans de communication, de formation et de rapport en mars 2005, mais nous avons dû reporter cela à mars 2006 en raison d'autres priorités.

Section IV — Rendement financier

Activités et fonctionnement

Utilisation des crédits parlementaires

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Bureau a utilisé 72,0 millions sur les 75,1 millions de dollars de crédits parlementaires qui lui ont été accordés. Le Bureau n'a donc pas utilisé 3,1 millions de dollars de ses crédits parlementaires approuvés. Le crédit de 75,1 millions de dollars est composé de 72,8 millions de dollars provenant du *Budget principal des dépenses* et d'une somme additionnelle de 2,3 millions de dollars provenant du *Budget supplémentaire des dépenses* et d'ajustements et de transferts. La somme de 2,3 millions de dollars comprend des éléments réguliers, y compris le report de fonds et des ajustements salariaux.

À l'instar des ministères et organismes fédéraux, le Bureau peut, sous réserve de l'autorisation du Parlement, reporter au prochain exercice jusqu'à cinq pour cent de son budget de fonctionnement (fondé sur les dépenses de programme du *Budget principal des dépenses*). Le montant réel qui a été reporté est fondé sur les fonds inutilisés et les prestations au titre des congés parentaux et les indemnités de départ versées au cours de l'exercice. En 2004-2005, le Bureau a demandé la permission de reporter à 2005-2006 la somme maximale, soit 3,1 millions de dollars.

Utilisation des équivalents temps plein

Le Bureau a utilisé 570 équivalents temps plein (ETP) en 2004-2005, ce qui représentait 98 p. 100 du budget, qui était de 580 ETP. Il s'agit d'une augmentation de 12 ETP par rapport à l'exercice précédent. En 2003-2004, nous avons utilisé 558 ETP, soit 96 p. 100 de notre budget de 580 ETP.

Au 31 mars 2005, le Bureau comptait 594 employés. Le changement de personnel, le travail à temps partiel et l'embauche d'étudiants expliquent la différence entre le nombre d'employés et le nombre d'ETP utilisé au cours de l'exercice.

Coût de fonctionnement

En 2004-2005, le coût net de fonctionnement du Bureau s'est établi à 82,5 millions de dollars, comme l'indiquent nos états financiers vérifiés à la page 47. Cette augmentation de 3,1 millions de dollars par rapport à 2003-2004 est attribuable surtout à une augmentation des salaires et des avantages sociaux d'environ 2,2 millions de dollars (3,8 p. 100) et du coût des locaux du Bureau d'environ 1,3 million de dollars (24 p. 100). Le coût des locaux a augmenté considérablement au cours des dernières années. L'entente pour notre bureau d'Ottawa, signée à la fin de 2003, reflète l'augmentation de la valeur marchande des coûts d'occupation et est ajustée chaque année pour tenir compte des augmentations des coûts de fonctionnement et d'entretien.

La plus forte augmentation des coûts des gammes de produits est attribuable aux examens spéciaux des sociétés d'État (1,8 million de dollars), suivis par les méthodes professionnelles (1,1 million de dollars), les vérifications de gestion (0,8 million de dollars), et les activités de surveillance du développement durable et les pétitions en matière d'environnement (0,5 million de dollars). La vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada a connu la plus forte diminution (0,6 million de dollars), suivie par les vérifications des états financiers des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations (0,4 million de dollars).

Une analyse des différences entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est présentée ci-dessous pour la vérification législative par gamme de produits. Les coûts réels sont les coûts présentés dans nos états financiers à la page 47. Les coûts de chaque vérification réalisée en 2004-2005 et des activités de vérification du Bureau par entité vérifiée sont présentés sur notre site Web, dans les tableaux 8 et 9 de la version électronique de notre rapport sur le rendement.

La comparaison entre les dépenses prévues et les coûts réels est également importante. Pour préparer le Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005, nous nous sommes fondés sur des dépenses prévues de 79,6 millions de dollars. Après avoir préparé ce rapport, nous avons obtenu du Parlement l'autorisation de dépenser des fonds supplémentaires. Nous avons par la suite mis à jour notre budget pour qu'il reflète les dépenses prévues de 82,2 millions de dollars. Le plan de dépenses révisé figure dans notre Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006. Les écarts budgétaires présentés dans la présente section sont fondés sur le plan de dépenses révisé.

Le Bureau impute tous les coûts salariaux et professionnels directs, ainsi que les dépenses de voyage ou autres, aux vérifications et aux projets de méthodes professionnelles auxquelles ils se rattachent. Toutes les autres dépenses, y compris les services du Bureau et les services obtenus à titre gracieux, sont comptabilisées comme coûts directs et sont imputées aux vérifications et aux projets de méthodes professionnelles en fonction du nombre d'heures qui y sont directement consacrées.

Analyse par gamme de produits

Des budgets sont établis pour les heures et les coûts de travail prévus. Nous gérons ces coûts à l'échelle du Bureau et pour chaque vérification. Les heures consacrées à chacune des vérifications sont celles qui influent le plus sur nos coûts réels.

Vérification de gestion et études

Budget	2004-2005	42,3 millions de dollars
Coûts réels	2004-2005	40,4 millions de dollars
Coûts réels	2003-2004	39,6 millions de dollars
Écart budgétaire — diminution		1,9 millions de dollars (4 %)
Écart entre les coûts — augmentation		0,8 million de dollars (2 %)

Au terme de la phase de planification d'une vérification, nous établissons un budget révisé après avoir obtenu l'avis d'un comité consultatif sur les objectifs de la vérification, la méthode générale pour recueillir les éléments probants et les questions qui sont importantes et sur lesquelles nous prévoyons faire rapport. Au cours de la phase d'examen, nous pouvons décider d'élargir ou de réduire l'étendue des travaux de vérification ou des procédés de vérification prévus, ce qui peut avoir un impact sur le temps prévu pour faire la vérification.

Globalement, les coûts des vérifications de gestion et des études sont plus élevés qu'au cours de l'exercice précédent en raison de l'augmentation du coût de la vie et des salaires et de l'augmentation des heures totales consacrées à cette gamme de produits. Cette augmentation est aussi attribuable à une hausse des coûts des services fournis sans frais par d'autres ministères.

La qualité de nos produits de vérification et les normes professionnelles exigent que nos équipes de vérification possèdent ensemble une connaissance du sujet vérifié suffisante pour répondre aux besoins de la vérification. Les augmentations des coûts peuvent être attribuables au taux de changement des employés et en grande partie au temps dont les employés ont besoin pour acquérir une connaissance suffisante du sujet de la vérification. L'augmentation des coûts peut être aussi attribuable au temps supplémentaire nécessaire pour discuter d'une ébauche de rapport et obtenir les commentaires des organisations que nous vérifions ainsi que d'autres facteurs externes qui influent sur le fonctionnement de ces organisations.

La plupart de nos vérifications de gestion sont effectuées sur deux exercices. Les coûts engagés au cours de la période de rapport sont les coûts des vérifications publiées au cours de l'exercice ainsi que les coûts engagés pour les vérifications qui doivent être publiées au cours des exercices suivants.

Le niveau moyen d'effort consacré aux chapitres de vérification de gestion et aux études au cours de la période de rapport a été essentiellement le même qu'au cours de l'exercice précédent. Cependant, en raison des élections fédérales, nous avons annulé le rapport du printemps 2004 qui devait être publié en mai et reporté les chapitres individuels à des dates ultérieures. Nous avons donc publié moins de chapitres que prévu au cours de l'exercice. Nous avons toutefois accéléré notre travail sur les chapitres devant être publiés en 2005-2006.

En 2004-2005, nous avons publié les rapports des vérifications suivantes :

- onze vérifications de gestion au coût moyen de 1,28 million de dollars chacune, contre vingt-six vérifications de gestion en 2003-2004 au coût moyen de 1,16 million de dollars chacune;
- un examen des effets environnementaux à Exportation et développement Canada au coût de 675 000 \$;
- huit rapports d'étape de vérification de gestion au coût moyen de 735 000 \$ chacun, contre six rapports d'étape en 2003-2004 au coût moyen de 635 000 \$ chacun.

L'écart qui en a résulté entre le budget initial et les coûts réels a été compensé par d'autres facteurs. En plus des chapitres de vérification, la gamme de produits de vérification de gestion comprend des travaux qui ont exigé plus de travail que prévu. Ces travaux inclusient ce qui suit :

- Notre participation à la Commission Gomery qui a nécessité beaucoup plus de ressources que nous avions prévu.
- Nous sommes tenus de formuler une opinion tous les deux ans sur les rapports sur les indicateurs de la santé préparés par le gouvernement fédéral et les trois gouvernements territoriaux. Ces vérifications ont exigé plus de temps que prévu car le Bureau a décidé d'effectuer une vérification de niveau assurance plutôt que de niveau examen.
- Nous avons investi plus de ressources qu'au cours des années précédentes pour la préparation des rapports sur les autres questions aux gouvernements territoriaux.

Globalement en 2004-2005, les coûts des vérifications des états financiers sont demeurés relativement constants même si les salaires et les coûts indirects ont augmenté et même si nous avons commencé à vérifier cinq nouvelles entités (quatre autres sociétés et organisations et une organisation territoriale). Ces augmentations de coûts ont été compensées par une diminution générale du temps nécessaire pour effectuer les vérifications des états financiers.

Nos travaux de vérification des états financiers s'étalent souvent sur deux exercices. En 2001-2002, nous nous sommes engagés à réduire de 15 p. 100 le total des heures consacrées aux vérifications

Vérification des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations

(en millions de dollars)	2004-2005	2003-2004
Budget	20,7	19,1
Coûts réels		
Sociétés d'État	8,4	8,2
Autres sociétés et organisations	7,7	7,3
Organisations territoriales	4,9	4,9
Organisations internationales	1,0	2,0
Total des coûts réels	22	22,4
Écart budgétaire — augmentation	1,3 (6 %)	
Écart entre les coûts — diminution	0,4 (2 %)	

annuelles des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organismes, dont les exercices se terminent en 2004-2005. Les vérifications des organisations internationales et de l'Agence du revenu du Canada sont exclues pour le moment de cet engagement. Nous rendrons compte des résultats de cet objectif dans notre rapport sur le rendement du prochain exercice. Jusqu'à maintenant, nous avons réalisé globalement une réduction de 7 p. 100 pour les vérifications des organisations dont les exercices se terminaient en 2003-2004.

Sociétés d'État. Le nombre de nouvelles normes de comptabilité et de vérification qui ont été publiées continue d'obliger certaines entités que nous vérifions à présenter plus d'informations, et nos responsabilités en tant que vérificateurs augmentent d'autant. Comme notre méthode de vérification doit tenir compte des changements apportés aux normes professionnelles, les coûts prévus et les coûts réels ont augmenté. Les normes de comptabilité nouvelles et révisées qui continuent d'avoir un effet sur nos travaux concernent la comptabilisation des instruments financiers, la nouvelle hiérarchie des principes comptables généralement reconnus du Canada et la comptabilité des entités à détenteurs de droits variables. Les récentes normes de vérification qui ont un effet sur nos travaux comprennent les nouvelles normes de contrôle de la qualité et la responsabilité du vérificateur relativement à la détection des fraudes et des erreurs. Ces exigences ont eu un effet sur toutes nos vérifications des états financiers, mais surtout sur les vérifications des sociétés d'État plus grandes et plus complexes.

Autres sociétés et organismes. Au cours des dernières années, nous avons réussi à réduire énormément les coûts de ces vérifications. Nous avons également réduit les coûts de notre vérification des états financiers de l'Agence du revenu du Canada. Au cours de la période de rapport, nous avons terminé les premières vérifications des états financiers de quatre nouvelles entités — le Bureau du directeur général des élections, le Commissariat aux langues officielles, le Commissariat à l'information du Canada et le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Ces vérifications ont exigé plus de travail que prévu.

Organisations territoriales. Nous avons entrepris en 2004-2005 les travaux de vérification d'une nouvelle entité — le Northwest Territories Opportunity Fund. Nous avions prévu des réductions des coûts des vérifications territoriales, mais nous ne les avons pas encore réalisées. Nous continuerons à rechercher des gains d'efficience pour ces vérifications en appliquant notre nouvelle méthode et nos nouveaux outils de vérification.

Organisations internationales. Le Bureau est chargé de vérifier deux organisations internationales — l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Ces vérifications sont effectuées selon une formule de recouvrement des coûts et nous nous efforçons d'en arriver à un équilibre entre les travaux de vérification des états financiers et les travaux de vérification de gestion que nous effectuons pour ces organisations. En 2004-2005, les coûts des vérifications des états financiers de l'UNESCO ont diminué en raison surtout de la nature cyclique de la vérification de l'UNESCO (vérification biennale) et de l'amélioration de l'efficience attribuable aux nouveaux outils et à la nouvelle méthode de vérification.

Vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada

Budget	2004-2005	4,0 millions de dollars
Coûts réels	2004-2005	3,8 millions de dollars
Coûts réels	2003-2004	4,4 millions de dollars
Écart budgétaire — Diminution		0,2 million de dollars (5 %)
Écart entre les coûts — Diminution		0,6 million de dollars (14 %)

La nouvelle méthode de vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada nous a permis de réduire les coûts globaux de cette vérification au cours des dernières années, même si les salaires et les coûts indirects ont augmenté. La stratégie de vérification par rotation limite les travaux effectués auprès de certains ministères aux travaux de vérification détaillée des secteurs à risque élevé. Nous effectuons des travaux de vérification plus approfondis par rotation tous les trois ans.

Également cette année, nous n'avons pas réussi à terminer les travaux d'évaluation que nous avions prévus sur les contrôles financiers des systèmes d'information de gestion et des ministères mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie d'information financière (SIF). Cependant, nous comptons nous rattraper en 2005-2006 et effectuer les travaux qui ont été reportés au cours des deux dernières années.

Examens spéciaux des sociétés d'État

Budget	2004-2005	6,4 millions de dollars
Coûts réels	2004-2005	6,1 millions de dollars
Coûts réels	2003-2004	4,3 millions de dollars
Écart budgétaire — Diminution		0,3 million de dollars (5 %)
Écart entre les coûts — Augmentation		1,8 million de dollars (42 %)

Les sociétés d'État sont tenues de faire l'objet d'un examen spécial au moins une fois tous les cinq ans. Nous effectuons environ 40 examens spéciaux en 5 ans. Le Bureau s'est fixé pour objectif de réduire le nombre total d'heures nécessaires pour effectuer le cycle actuel d'examens spéciaux de 15 à 25 p. 100 d'ici 2005–2006. Pour le cycle actuel, nous avons réalisé jusqu'à maintenant 21 examens spéciaux et avons obtenu des réductions moyennes de 19 p. 100.

Les coûts varient en fonction du nombre d'examens en cours dans un exercice donné et de la nature, de la taille, de la complexité des sociétés examinées et du risque qu'elles présentent. En 2004-2005, nous avons travaillé à 19 examens spéciaux dont 9 ont été terminés. En 2003-2004, nous en avions commencé 17 et terminé 7. Sur un cycle de vérification de cinq ans, il y a des périodes plus occupées que d'autres, ce qui a fait augmenter comme prévu notre charge de travail au cours des dernières années. Malgré l'augmentation des salaires et des coûts indirects, nous avons respecté le budget de la gamme de produits des examens spéciaux et avons terminé les examens spéciaux prévus.

Les coûts des examens spéciaux achevés en 2004-2005 sont présentés au tableau 8 de la version électronique de notre rapport sur le rendement, sur notre site Web sous « À propos du Bureau ».

Surveillance des activités de développement durable et du processus de pétitions en matière d'environnement

Budget	2004-2005	3,2 millions de dollars
Coûts réels	2004-2005	3,1 millions de dollars
Coûts réels	2003-2004	2,6 millions de dollars
Écart budgétaire — Diminution	0,1 million de dollars (3 %)	
Écart entre les coûts — Augmentation		0,5 million de dollars (19 %)

Les dépenses engagées au titre de la surveillance des activités de développement durable et du processus de pétitions en matière d'environnement comprennent les coûts liés à la vérification des stratégies de développement durable et les coûts de coordination du processus de pétition, de surveillance des réponses et de vérification des mesures prises par les ministères pour donner suite aux engagements pris à l'égard des pétitionnaires. Les résultats des travaux relatifs aux pétitions sont communiqués tous les ans dans le Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable.

En 2004-2005, le nombre de pétitions reçues est passé de 39 à 43 et nous avons mis en place un système électronique pour améliorer l'administration des pétitions. Les écarts pour cette gamme de produits sont surtout attribuables aux travaux supplémentaires effectués pour surveiller les stratégies

de développement durable; les coûts de ce travail ont été en partie compensés par le moins grand nombre d'heures consacrées à l'administration des pétitions.

Évaluations des rapports sur le rendement des agences

Budget	2004-2005	0,8 million de dollars
Coûts réels	2004-2005	1,1 million de dollars
Coûts réels	2003-2004	1,0 million de dollars
Écart budgétaire — Augmentation		0,3 million de dollars (38 %)
Écart entre les coûts — Augmentation		0,1 million de dollars (10 %)

trois agences du gouvernement — l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence du revenu du Canada et l'Agence Parcs Canada — sont tenues de produire des rapports annuels présentant de l'information sur leur rendement. Le Bureau est tenu, en vertu de la loi, d'évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement contenue dans ces rapports. Les coûts associés à ces vérifications ont augmenté légèrement, car les travaux de vérification de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ont nécessité plus de temps que prévu.

Méthodes professionnelles

Budget	2004-2005	5,7 millions de dollars
Coûts réels	2004-2005	7,1 millions de dollars
Coûts réels	2003-2004	6,0 millions de dollars
Écart budgétaire — Augmentation		1,4 million de dollars (25 %)
Écart entre les coûts — Augmentation		1,1 million de dollars (18 %)

En 2004-2005, nos coûts dans ce secteur ont augmenté de 1,1 million de dollars par rapport à 2003-2004. La note 8 des états financiers vérifiés (page 55) donne un état ventilé des charges par type pour 2004-2005, et les chiffres correspondants pour 2003-2004. Une partie de cette augmentation est attribuable à l'augmentation des salaires et des coûts indirects. Cependant, d'autres facteurs expliquent aussi l'augmentation des dépenses.

Nous nous sommes engagés à continuer d'investir dans nos méthodes de vérification. En 2004-2005, nous avons pu augmenter nos efforts dans un certain nombre de projets de méthodes pour appuyer nos pratiques de vérification de gestion et de vérification des états financiers; ces projets avaient été reportés l'année précédente en raison d'autres priorités.

Les coûts des activités internationales ont augmenté en raison des travaux suivants : la préparation et une importante participation au congrès triennal de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) tenu à Budapest, en octobre 2004; l'augmentation du nombre de visites au Canada de vérificateurs généraux d'autres pays; la préparation, en mai 2005, d'une réunion au Canada des vérificateurs généraux de 13 pays industrialisés; et la participation à un programme de renforcement des capacités de vérifications législatives en Afrique francophone, dont les coûts, qui ont été recouvrés, ont été crédités au Trésor du gouvernement.

Les coûts de participation à des activités de normalisation ont également augmenté. Chaque année, plusieurs nouvelles normes de comptabilité et de vérification sont publiées et ont une incidence sur nos responsabilités en tant que vérificateurs. Par conséquent, en plus de faire des commentaires sur les projets de normes, plusieurs cadres supérieurs du Bureau sont membres de conseils et de groupes de travail de normalisation. En 2004-2005, le niveau de participation des membres de la haute direction au processus de normalisation a été plus élevé qu'au cours des exercices précédents.

Les coûts de la revue externe ont augmenté en raison de notre participation, avec une équipe internationale de pairs, à l'examen des pratiques de vérification de gestion du bureau de vérification national des États Unis, le General Accountability Office.

Tableaux financiers

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (équivalents temps plein compris)							
(en millions de dollars)	2002-2003	2003-2004	2003-2004 2004-2005				
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
Vérification législative	71,7	71,8	72,8	72,8	75,1	72,0	
Moins : revenus non disponibles ¹	(1,3)	(0,9)	(0,8)	(0,8)	(1,1)	(1,1)	
Plus : coût des services obtenus à titre gracieux des autres ministères	8,9	8,8	7,6	7,6	10,1	10,1	
Coût net du programme ²	79,3	79,7	79,6	79,6	84,1	81,0	
Équivalents temps plein	565	558		580		570	

¹ Le Bureau recouvre les coûts directs des vérifications de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Ces fonds représentent la principale source de revenus non disponibles. Ces fonds ne sont pas utilisés par le Bureau mais sont remis au Trésor à titre de revenus non dis-

² Le coût net de fonctionnement présenté dans nos états financiers vérifiés, selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), est de 82,5 millions de dollars, soit 1,5 million de dollars de plus que les dépenses réelles présentées ci-dessus. La différence provient de la prise en compte des immobilisations et des avantages sociaux.

	Tableau 2 : Crédits parlementaires approuvés et crédits législatifs					
	(en millions de dollars)		2004	4-2005		
Poste parlementaire ou législatif Libellé du poste parlementaire ou législatif		Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations ²	Dépenses réelles	
20	Dépenses de fonctionnement	62,9	62,9	66,3	63,2	
20	Subventions et contributions 1	0,4	0,4	0,4	0,4	
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	9,5	9,5	8,4	8,4	
	Total – Vérification législative	72,8	72,8	75,1	72,0	

La contribution est versée à CCAF-FCVI Inc. (appelée autrefois Fondation canadienne pour la vérification intégrée). Le Bureau détache également un membre de son personnel à CCAF-FCVI Inc. et pour lequel il recouvre partiellement les coûts.

² La différence entre le *Budget principal des dépenses* et les autorisations provient du *Budget supplémentaire des dépenses*, d'ajustements et de transferts.

Tableau 3 : Coût net du programme						
(en millions de dollars) 2003-2004 2004-2005						
Dépenses réelles	71,8	72,0				
Plus : services reçus à titre gracieux d'autres ministères						
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	5,3	6,6				
Contributions couvrant la part de l'employeur du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	3,5	3,5				
Moins : revenus non disponibles	(0,9)	(1,1)				
Coût net du programme	79,7	81,0				

Tableau 4 :	Passifs éventuels		
(en millions de dollars)		Montant du passif éventue	I
Liste des passifs éventuels	31 mars 2003	31 mars 2004	Passif actuel au 31 mars 2005
Réclamations et poursuites en instance ou menaces de poursuites	_	_	-
Poursuites judiciaires	5,3	5,4	5,5
Total	5,3	5,4	5,5

En 2000-2001, l'Alliance de la Fonction publique du Canada a engagé une poursuite au titre de la parité salariale contre l'État, alléguant que sept employeurs distincts ont exercé une discrimination fondée sur le sexe entre 1982 et 1997. Le Bureau, bien que n'étant pas partie à la poursuite, est l'un des sept employeurs nommés dans la poursuite. L'Alliance demande au Conseil du Trésor ou à l'employeur responsable d'augmenter rétroactivement les échelles salariales des employés de certains employeurs distincts pour mettre fin à la discrimination. La poursuite ne fait état d'aucun montant. De l'avis de la direction, le montant estimatif du passif éventuel au titre des employés du Bureau du vérificateur général, employés par le Bureau entre 1982 et 1997, est d'environ 5,53 millions de dollars. De plus, de l'avis de la direction, il est impossible de déterminer pour le moment les résultats de cette poursuite et aucun passif n'a été constaté dans les états financiers.

	Tableau 5 :	Passation de n	narchés de services p	rofessionnels		
	Marchés initiaux de moins de 25 000 \$ ¹				Marchés initiau 25 000 \$ ou p	•
	(en milliers de \$)	Nombre	Pourcentage	(en milliers de \$)	Nombre	Pourcentage
Marchés avec appel d'offres	0	0	0	679,9	11	91,7
Marchés sans appel d'offres	5 135,6	574	100,0	60,0	1	8,3
Total	5 135,6	574	100,0	739,9	12	100,0

¹Honoraires seulement, sans la TPS ni les indemnités de dépenses

Tous les marchés de services professionnels et d'achat de biens et de services attribués par le Bureau d'une valeur de plus de 9 346 \$, sans la TPS (équivalent à 10 000 \$ avec la TPS) sont présentés sur notre site Web.

Le tableau 5 présente les marchés de services professionnels passés par le Bureau en 2004. Le pouvoir de la vérificatrice générale de passer des marchés de services professionnels est assujetti au paragraphe 15(2) de la Loi sur le vérificateur général et non au Règlement sur les marchés de l'État. Suivant la Politique sur la passation de marchés pour services professionnels du Bureau du vérificateur général, les marchés comportant des dépenses à titre d'honoraires professionnels estimées à 25 000 \$ ou plus doivent faire l'objet d'un appel d'offres, sauf si l'un des trois critères d'exemption s'applique : il s'agit d'un cas d'extrême urgence; en raison de la nature du travail un appel d'offres ne servira pas l'intérêt public; une seule personne est en mesure d'effectuer le travail. Dans le cas des marchés où le seuil fixé par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est dépassé, les règles de l'ALENA s'appliquent. En 2004, la majorité des marchés a été attribuée par le Bureau sans appel d'offres. Soixante-dix-huit pour cent de ces marchés avaient une valeur initiale d'au plus 15 000 \$. Nous avons attribué un marché de 60 000 \$ sans appel d'offres au bureau d'avocat qui nous a représentés à la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires. Le marché a par la suite été modifié à 484 000 \$, plus 22 000 \$ pour des indemnités de dépenses connexes.

Tableau 6 : Frais de voyage et d'accueil

Les dépenses de voyage et d'accueil de la vérificatrice générale, du sous-vérificateur général, de la commissaire à l'environnement et au développement durable et des vérificateurs généraux adjoints sont présentées sur notre site Web sous « À propos du Bureau ».

Le Bureau respecte les taux et les indemnités de la Directive d'affaires du Conseil du Trésor sur les voyages et de la Politique sur l'accueil du Conseil du Trésor.

Tableau 7 : Rémunération et avantages sociaux

Voici un sommaire de la rémunération et de certains avantages sociaux payés aux employés du Bureau par niveau. Les employés du Bureau reçoivent des avantages comparables à ceux des autres employés du gouvernement fédéral. Ces avantages ne sont pas présentés dans ce tableau.

Poste	ETP ¹	Salaire (\$)	Prime au bilinguisme (\$)	Rémunération au rendement (\$)	Voiture de fonction ² (\$)	Cotisation à des clubs (\$)	Total (\$)
Vérificatrice générale	1	261 100 ³			3 652	551	265 303
Sous-vérificateur général	1	182 245-218 155		0–16 300			182 245-234 455
Vérificateurs généraux adjoints et commissaire à l'environnement et au développement durable	11	129 595-171 480		0–16 300		551 ⁴	129 595-188 331
Directeurs principaux supérieurs	5	103 260-149 600		0–14 000			103 260-163 600
Directeurs principaux	55	103 260-133 180		0–13 250			103 260-146 430
Directeurs	104	76 940-106 860		0–10 500			76 940-117 360
Vérificateurs	217	37 322-81 187	800	0–3 000			37 322-84 987
Agents des services à la vérification	69	49 417-89 452	800				49 417-90 252
Spécialistes des services à la vérification	107	30 897-56 795	800				30 897-57, 595
	570		•			•	

¹ Équivalents temps plein (ETP) utilisés au cours de l'exercice 2004-2005.

² Avantages imposables pour l'utilisation personnelle d'une voiture de fonction pour l'année civile 2004.

³ Le salaire de la vérificatrice générale est établi par la loi en vertu du paragraphe 4(1) de la *Loi sur le vérificateur général* et est égal au salaire d'un juge puîné de la Cour suprême du Canada.

⁴ Le Bureau paie la cotisation à un club de la commissaire à l'environnement et au développement durable.

États financiers



Responsabilité de la direction

La direction du Bureau du vérificateur général du Canada est responsable de la préparation des états financiers ci-joints et de l'information y afférente contenue dans le Rapport sur le rendement 2004-2005. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la direction a choisi les méthodes qui, selon elle, sont appropriées dans les circonstances. Dans les cas où des estimations ou décisions fondées sur le jugement s'imposaient, la direction a déterminé ces montants selon une méthode raisonnable. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport sur le rendement du Bureau est conforme à ces états financiers vérifiés.

Pour s'acquitter de sa responsabilité relativement à la présentation de l'information financière, la direction a établi des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés contre les pertes ou les usages non autorisés, que les opérations sont conformes aux autorisations directrices et que les systèmes produisent de l'information financière fiable. Ces systèmes de contrôle interne sont régulièrement vérifiés et évalués par les vérificateurs internes et la direction prend les mesures nécessaires pour répondre adéquatement à leurs recommandations. La direction reconnaît les limites inhérentes à tout système de contrôle interne, mais croit que le Bureau a mis sur pied des systèmes de contrôle efficaces et bien adaptés au moyen de la sélection judicieuse des employés, de la division adéquate des responsabilités, d'activités de formation et de perfectionnement et de l'application de politiques et de procédures officielles.

Le Conseil de direction du Bureau supervise la préparation par la direction des états financiers et approuve les états financiers et l'information y afférente sur recommandation du Comité de vérification du Bureau. Pour recommander au Conseil de direction d'approuver les états financiers, le Comité de vérification passe en revue les contrôles internes du Bureau et les conventions comptables appliquées par le Bureau aux fins de la présentation de l'information financière. De plus, il rencontre séparément les vérificateurs internes et externes du Bureau pour analyser les résultats de leurs vérifications.

Le rapport des vérificateurs externes sur la fidélité de la présentation de ces états financiers et leur conformité aux principes comptables généralement reconnus du Canada est inclus dans le présent Rapport sur le rendement.

La vérificatrice générale du Canada

Le contrôleur et agent financier supérieur

Sheila Fraser, FCA

Robert D'Aoust, CA

Ottawa, Canada le 22 juin 2005

Rapport des vérificateurs

Au président de la Chambre des communes

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Bureau du vérificateur général du Canada au 31 mars 2005 et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Bureau dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements et à la Loi sur le vérificateur général.

Welch & Company LLP et Lévesque Marchand S.E.N.C. Comptables agréés

Ottawa, Canada le 22 juin 2005

Bureau du vérificateur général du Canada État de la situation financière au 31 mars

	2005	2004
Actif		
À court terme		
Somme à recevoir du Trésor	5 890 033 \$	7 076 078 \$
Débiteurs et frais payés d'avance	1 696 308	913 869
	7 586 341	7 989 947
Immobilisations (note 4)	6 157 618	7 130 607
	13 743 959 \$	15 120 554 \$
Passif et déficit		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Somme due aux employés	4 520 896 \$	3 143 515 \$
Somme due à d'autres parties	2 931 139	4 263 283
Vacances à payer	2 717 875	2 686 779
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs	2 902 245	2 728 112
	13 072 155	12 821 689
Avantages sociaux futurs (note 5)	9 630 647	9 770 860
Déficit (note 6)	(8958843)	(7 471 995)
	13 743 959 \$	15 120 554 \$

Éventualités (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par

La vérificatrice générale du Canada

Le contrôleur et agent financier supérieur

Sheila Fraser, FCA

Robert D'Aoust, CA

Bureau du vérificateur général du Canada État des résultats de l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
Charges (note 7)		
Vérifications de gestion et études	40 427 781 \$	39 617 157 \$
Vérifications des états financiers des sociétés d'État, d'administrations territoriales et d'autres organisations	21 944 278	22 350 211
Examens spéciaux des sociétés d'État	6 142 489	4 311 941
Vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	3 768 165	4 393 421
Surveillance des activités de développement durable et du processus de pétitions en matière d'environnement	3 054 515	2 600 368
Évaluation des rapports sur le rendement des Agences	1 145 589	1 053 166
Coût total des vérifications	76 482 817	74 326 264
Méthodes professionnelles (note 8)	7 077 198	6 028 158
Coût total de fonctionnement	83 560 015	80 354 422
Coûts recouvrés		
Vérifications d'organisations internationales	753 656	824 664
Autres	308 110	105 882
Total des coûts recouvrés	1 061 766	930 546
Coût net de fonctionnement	82 498 249 \$	79 423 876 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du vérificateur général du Canada État du déficit de l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
Déficit au début de l'exercice	(7 471 995)\$	(7716771)\$
Coût total de fonctionnement	(83 560 015)	(80 354 422)
Crédits parlementaires utilisés (note 3)	71 964 065	71 762 501
Services fournis sans frais par d'autres ministères (note 7)	10 109 102	8 836 697
Déficit à la fin de l'exercice	(8 958 843)\$	(7 471 995)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du vérificateur général du Canada État des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
Activités de fonctionnement		
Sorties de fonds	(74 026 322)\$	(67 177 174)\$
Rentrées de fonds	1 333 341	1 282 735
Crédits parlementaires utilisés (note 3)	71 964 065	71 762 501
Encaisse liée aux activités de fonctionnement	(728 916)	5 868 062
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(467 488)	(3 344 113)
Produits de l'aliénation d'immobilisations	10 359	3 012
Encaisse liée aux activités d'investissement	(457 129)	(3 341 101)
Augmentation (diminution) de la somme à recevoir du Trésor au cours de l'exercice	(1 186 045)	2 526 961
Somme à recevoir du Trésor au début de l'exercice	7 076 078	4 549 117
Somme à recevoir du Trésor à la fin de l'exercice	5 890 033 \$	7 076 078 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du vérificateur général du Canada Notes afférentes aux états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2005

1. Autorisation et objectif

La Loi sur le vérificateur général, la Loi sur la gestion des finances publiques et un éventail d'autres lois et décrets énoncent les fonctions du vérificateur général et du commissaire à l'environnement et au développement durable. Ces fonctions ont trait à la vérification législative et à la surveillance des ministères et des organismes fédéraux, des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations qui comprennent deux organisations internationales.

L'activité de programme du Bureau du vérificateur général du Canada est la vérification législative et comprend les vérifications de gestion et les études de ministères et d'organismes, la vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada, les vérifications des états financiers des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations, les examens spéciaux des sociétés d'État, la surveillance des activités de développement durable et les pétitions en matière d'environnement, et l'évaluation des rapports sur le rendement des Agences.

Le Bureau est financé au moyen de crédits annuels reçus du Parlement du Canada et n'est pas imposable aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Bureau est un ministère du gouvernement du Canada aux fins de la *Loi* et figure à l'annexe 1.1.

2. Conventions comptables importantes

a) Présentation

Les états financiers du Bureau ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Crédits parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires annuels. Les crédits parlementaires sont présentés directement dans l'état du déficit de l'exercice au cours duquel ils sont approuvés par le Parlement et utilisés par le Bureau.

c) Coûts recouvrés

Les coûts des vérifications sont payés à l'aide des crédits votés par le Parlement et octroyés au Bureau. Les revenus des vérifications d'organisations internationales représentent généralement les coûts directs et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants recouvrés sont déposés au Trésor et ne sont pas disponibles pour être utilisés par le Bureau. Les autres coûts recouvrés représentent des ajustements aux créditeurs et des remboursements de dépenses d'exercices précédents.

d) Somme à recevoir du Trésor

Les opérations financières du Bureau sont traitées par l'entremise du Trésor du gouvernement du Canada. Le solde de la somme à recevoir du Trésor représente le montant d'encaisse que le Bureau a droit de tirer du Trésor, sans autre crédit, afin de s'acquitter de ses obligations.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé. Le Bureau capitalise les coûts associés au développement de logiciels utilisés à l'interne, y compris les licences d'exploitation des logiciels, les frais d'installation, les coûts des contrats de services professionnels et les coûts salariaux des employés directement associés à ces projets. Les coûts de maintenance des logiciels, de gestion et d'administration des projets, de conversion des données et de formation et de perfectionnement sont passés en charges au cours de l'exercice où ils sont engagés.

L'amortissement des immobilisations est calculé à partir du moment où les immobilisations sont utilisées, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Immobilisations	Vie utile
Infrastructure et matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	4 ans
Mobilier et agencements	7 ans
Logiciels	3 ans
Véhicule automobile	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

f) Vacances à payer

Les vacances à payer sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont gagnées par les employés selon leurs conditions d'emploi et le salaire de l'employé à la fin de l'exercice. Les vacances à payer représentent des obligations du Bureau qui sont financées par des crédits parlementaires au moment de la cessation d'emploi.

g) Avantages sociaux futurs

i) Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées à titre d'employeur représentent le coût complet pour le Bureau. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés et pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations du Bureau sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. Le Bureau n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

ii) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. La direction utilise le salaire des employés à la fin de l'exercice pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ. Les indemnités de départ sont financées par des crédits parlementaires au moment de la cessation d'emploi.

h) Services fournis sans frais par d'autres ministères

Les services fournis sans frais par d'autres ministères sont comptabilisés comme charges de fonctionnement par le Bureau à leur coût estimatif. Un montant correspondant est présenté directement dans l'état du déficit.

i) Imputation des charges

Le Bureau impute tous les coûts directs des salaires, des services professionnels, des voyages et les autres coûts associés directement à l'exécution des vérifications et des projets de pratiques professionnelles. Toutes les autres charges, y compris les services fournis sans frais, sont considérées comme des coûts indirects et sont imputés aux vérifications et aux projets de pratiques professionnelles en fonction des heures directes correspondantes.

j) Recours à des estimations

Ces états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, qui obligent la direction à faire des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. Les immobilisations et les indemnités de départ des employés sont les postes les plus importants pour lesquels des estimations sont faites. Les montants réels pourraient être différents des estimations de façon significative. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le Bureau est financé par crédits parlementaires annuels. Les éléments constatés dans l'état des résultats et l'état du déficit au cours d'un exercice peuvent être financés par des crédits parlementaires d'exercices antérieurs et postérieurs. Par conséquent, le coût net de fonctionnement de l'exercice fondé sur les principes comptables généralement reconnus du Canada est différent du total des crédits parlementaires utilisés au cours de l'exercice. En voici un rapprochement :

a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et des crédits parlementaires utilisés :

	_	
	2005	2004
Coût net de fonctionnement	82 498 249 \$	79 423 876 \$
Moins : charges n'ayant aucune incidence sur les crédits		
Amortissement des immobilisations	(1 440 477)	(1 989 647)
Services fournis sans frais par d'autres ministères	(10 109 102)	(8 836 697)
Autres		(17 245)
Plus : coûts recouvrés	1 061 766	930 546
	72 010 436	69 510 833
Variations des postes à l'état de la situation financière sans effet sur l'utilisation des crédits de l'exercice	(513 859)	(1 092 445)
Crédits parlementaires imputés aux opérations	71 496 577	68 418 388
Acquisitions d'immobilisations financées par crédits	467 488	3 344 113
Crédits parlementaires utilisés	71 964 065 \$	71 762 501 \$

b) Rapprochement des crédits parlementaires disponibles et des crédits parlementaires utilisés:

	2005	2004
Crédits parlementaires :		
Dépenses de fonctionnement approuvées	66 679 012 \$	66 611 200 \$
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 405 401	7 781 325
Produits de l'aliénation d'immobilisations	10 359	3 012
Crédits parlementaires disponibles	75 094 772	74 395 537
Moins : crédits périmés ¹	(3 130 707)	(2 633 036)
Crédits parlementaires utilisés	71 964 065 \$	71 762 501 \$

¹Sous réserve de l'approbation du Parlement, les organisations peuvent reporter au prochain exercice jusqu'à 5 p. 100 de leur budget de fonctionnement (montant fondé sur les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses). En 2004-2005, le Bureau a reporté 3,1 millions de dollars (2,9 millions en 2003-2004).

4. Immobilisations

	2005				2004
	Coût				
	Solde d'ouverture	Acquisitions (dispositions) nettes de l'exercice	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Infrastructure et matériel					
informatiques	1 926 038 \$	(384 012)\$	1 366 783 \$	175 243 \$	240 983 \$
Matériel de bureau	1 112 505	(7 684)	775 030	329 791	526 302
Mobilier et					
agencements	4 284 178	48 908	1 164 057	3 169 029	3 731 193
Logiciels	3 036 861	338 796	2 927 718	447 939	339 998
Véhicule automobile	24 305		16 203	8 102	12 963
Améliorations locatives	2 516 540		489 026	2 027 514	2 279 168
	12 900 427 \$	(3 992) \$	6 738 817 \$	6 157 618 \$	7 130 607 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005 est de 1 440 477 \$ (1 989 647 \$ en 2004).

5. Avantages sociaux futurs

a)Régime de retraite

Le Bureau et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. Les prestations sont pleinement indexées selon la hausse de l'Indice des prix à la consommation. Les cotisations du Bureau et des employés représentent le total des obligations au Régime de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice et sont les suivantes :

	2005	2004
Contributions du Bureau	6 161 159 \$	5 540 303 \$
Contributions des employés	2 386 837	2 295 470

b)Indemnités de départ

Le Bureau paie des indemnités de départ à ses employés fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime n'étant pas provisionné, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs. À la date du bilan, les renseignements utiles à l'égard de ce régime sont les suivants :

	2005	2004
Obligation au titre des indemnités au début de l'exercice	12 498 972 \$	11 844 307 \$
Coût pour l'exercice	865 116	1 392 850
Indemnités versées au cours de l'exercice	(831 196)	(738 185)
Obligation au titre des indemnités à la fin de l'exercice	12 532 892 \$	12 498 972 \$

6. Déficit

Le déficit représente les obligations du Bureau, après déduction des immobilisations et des frais payés d'avance, qui n'ont pas encore été financées par des crédits. Ce montant se compose principalement des passifs liés aux indemnités de départ et aux vacances à payer.

7. Sommaire des charges par grande catégorie

Le sommaire des charges par grande catégorie pour les exercices terminés au 31 mars est le suivant:

	2005	2004	
Salaires et avantages sociaux	60 129 954	\$ 57 938 872	\$
Services professionnels	8 267 560	8 148 924	
Locaux	6 572 102	5 305 289	
Voyages, réinstallations et communications	3 773 806	4 226 220	
Informatique, maintenance et réparations du matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	2 739 281	3 293 058	
Services publics, matériaux et fournitures, et autres paiements	1 122 436	477 970	
Services d'impression et de publication	576 049	585 165	
Contribution à la CCAF-FCVI inc.	378 827	378 924	
Coût total de fonctionnement	83 560 015	\$ 80 354 422	\$

En 2005, le coût total de fonctionnement comprenait les services fournis sans frais par d'autres ministères, totalisant 10 109 102 \$ (8 836 697 \$ en 2004). Ce montant comprend 6 572 102 \$ (5 305 289 \$ en 2004) pour les locaux, 3 537 000 \$ (3 136 368 \$ en 2004) pour les cotisations de l'employeur au Régime de soins de santé de la fonction publique et au Régime de soins dentaires de la fonction publique, et aucun coût pour les régimes d'avantages sociaux des employés (395 040 \$ en 2004).

8. Méthodes professionnelles

Le Bureau travaille avec d'autres bureaux de vérification législative et des associations professionnelles comme l'Institut Canadien des Comptables Agréés; pour faire avancer les méthodes de vérification législative, les normes comptables et les meilleures pratiques. Les activités internationales comprennent la participation aux travaux d'organisations et à des événements qui influent sur le travail du Bureau comme vérificateur législatif. L'examen externe comprend le coût de la participation à l'examen externe d'autres bureaux nationaux de vérification législative et celui lié au fait d'être l'objet d'un examen externe.

	2005	2004
Activités internationales	2 990 099 \$	2 668 134 \$
Méthodes et gestion des connaissances	2 063 944	1 875 909
Examen externe	661 670	406 513
Conseil canadien des vérificateurs législatifs	566 655	528 123
Participation à des activités de normalisation	416 003	170 555
Contribution à la CCAF-FCVI inc.	378 827	378 924
Pratiques professionnelles	7 077 198 \$	6 028 158 \$

9. Éventualités

En 2000-2001, l'Alliance de la Fonction publique du Canada a engagé une poursuite au titre de la parité salariale contre l'État, alléguant que sept employeurs distincts ont exercé une discrimination fondée sur le sexe entre 1982 et 1997. Le Bureau, bien que n'étant pas partie à la poursuite, est l'un des sept employeurs nommés dans la poursuite. L'Alliance demande au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ou à l'employeur responsable d'augmenter rétroactivement les échelles salariales des employés de certains employeurs distincts pour mettre fin à la discrimination. La poursuite ne fait état d'aucun montant. De l'avis de la direction, le montant estimatif du passif éventuel au titre des employés du Bureau du vérificateur général, employés par le Bureau entre 1982 et 1997, est d'environ 5,53 millions de dollars. De plus, de l'avis de la direction, il est impossible de déterminer pour le moment les résultats de cette poursuite et aucun passif n'a été constaté dans les états financiers.

10. Opérations entre apparentés

Le Bureau est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Bureau effectue des opérations avec ces organisations dans le cours normal de ses activités et selon les conditions commerciales courantes. À titre de vérificateur du Parlement, le Bureau assure son indépendance et son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

En 2005, le Bureau a engagé des charges de 22 364 319 \$ (21 821 371 \$ en 2004) et recouvré des coûts de 3 472 013 \$ (3 491 933 \$ en 2004) à la suite d'opérations réalisées dans le cours normal de ses activités avec d'autres ministères, organismes et sociétés d'État. Ces charges comprennent des services fournis sans frais de 10 109 102 \$ (8 836 697 \$ en 2004), comme le décrit la note 7.

Au 31 mars, les débiteurs et créditeurs avec d'autres ministères et sociétés d'État s'établissent comme suit :

	2005	2004
Débiteurs	1 261 181 \$	645 583 \$
Créditeurs	115 809	868 844

11. Instruments financiers

La juste valeur de la somme à recevoir du Trésor, des débiteurs et des créditeurs se rapprochent de leurs valeurs comptables respectives en raison de l'échéance imminente de ces instruments.

12. Données comparatives

Certaines données comparatives de 2003-2004 ont été reclassées conformément au mode de présentation adopté en 2004-2005.

Section V — Autre information

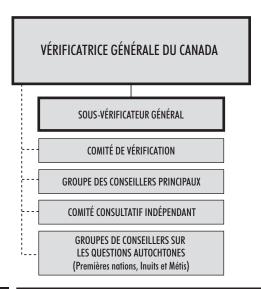
Quoi de neuf dans ce rapport?

Nous avons apporté des changements mineurs à la structure de notre Rapport sur le rendement 2004-2005 :

- Nous continuons d'améliorer notre chaîne de résultats, qui se trouve maintenant à la section V et qui est résumée à la section III.
- Nous avons inclus des renseignements supplémentaires sur le rendement dans la section V relativement
 - à notre Plan d'action énoncé dans notre Stratégie de développement durable 2003-2006;
 - aux résultats clés prévus, aux indicateurs et aux cibles tirés de notre Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005;
 - aux ressources financières et humaines et aux gammes de produits pour 2004-2005.

Organigramme

ORGANIGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA



SERVICES À LA VÉRIFICATION

Méthodes professionnelles

Vérificateur général adjoint

Planification stratégique Élaboration de méthodes Revue des pratiques Vérification interne

Relations internationales

Vérificateur général adjoint*

Services corporatifs

Vérificateur général adjoint*

Services juridiques

Liaison avec le Parlement

Ressources humaines

Technologie de l'information et sécurité

Gestion de l'information et des connaissances

Communications

Contrôleur

PRATIQUES DE VÉRIFICATION

Vérificateur général adjoint — Direction 1 Affaires étrangères Canada, Commerce international Canada, Agence canadienne de développement international, Citoyenneté et Immigration Canada, Commission de l'immigration et du statut de réfugié, Anciens combattants Canada, Exportation et Développement Canada, Société d'assurance dépôs du Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, autres sociétés d'État, petites entités, bureau régional de Halifax

Vérificateur général adjoint — Direction 2 Patrimoine canadien, Transports Canada, Agence Parcs Canada, Société Radio-Canada, musées et autres sociétés d'État

Vérificateur général adjoint — Direction 3 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Santé Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Commission de la fonction publique du Canada, Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, École de la fonction publique du Canada, gestion des ressources humaines, Statistique Canada, gouvernance et reddition de comptes, mesure des résultats et information communiquée sur les résultats

Commissaire à l'environnement et au développement durable — Direction 4 Vérifications et études sur l'environnement et le développement durable, surveillance des stratégies de développement durable, pétitions en matière d'environnement, Environnement Canada

Vérificateur général adjoint* - Direction 5 Vérifications judiciaires

Vérificateur général adjoint — Direction 6 Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Développement social Canada, Ressources naturelles Canada, Industrie Canada, Conseil national de recherches, Énergie atomique du Canada limitée, Via Rail, Banque de développement du Canada et d'autres sociétés d'État, bureau régional de Montréal, vérifications des Nations Unies

Vérificateur général adjoint - Direction 7 Agence du revenu du Canada

Vérificateur général adjoint — Direction 8 Défense nationale, Justice, Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile

Vérificateur général adjoint* — Direction 9 Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut, Pêches et Océans Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Agence canadienne d'inspection des aliments, Financement agricole Canada et autres sociétés d'État choisies, bureaux régionaux de Vancouver et d'Edmonton

Vérificateur général adjoint — Direction 10 Comptes publics, Finances, Secrétariat du Conseil du Trésor, technologies de l'information, gestion et contrôles financiers, Monnaie royale canadienne et autres sociétés d'État

juin 2005

Groupe des conseillers en environnement

 $[^]st$ indique que le vérificateur général adjoint est responsable de plusieurs portefeuilles.

Notre chaîne de résultats

Nos ressources (intrants)

Coût net de fonctionnement : 82,5 millions de dollars, 570 équivalents temps plein

Ce que nous réalisons (gamme de produits)

Vérifications de aestion et études

Vérifications des états financiers des sociétés d'État. des administrations territoriales et d'autres organisations

Vérification des états financiers sommaires du aouvernement du Canada

Surveillance des activités de développement durable et du processus de pétitions en matière d'environnement

Examens spéciaux des sociétés d'État

Évaluations des rapports sur le rendement des agences

Nos produits (extrants)

Vérifications, rapports, études, opinions, information et avis



Nos résultats à court terme (immédiats)

L'appui à notre mandat et à notre travail est maintenu

- Le Parlement et les organisations fédérales et territoriales trouvent nos travaux utiles
- Les vérifications permettent aux parlementaires, à la haute direction et aux conseils d'administration de se fier à l'information financière et non financière et aux contrôles des systèmes qui produisent l'information
- Les organisations vérifiées acceptent nos constatations et nos recommandations

Le Parlement et les organisations fédérales et territoriales participent au processus de vérification

- Les comités parlementaires tiennent des audiences ou des séances d'information sur les questions que nous signalons
- La direction, les comités de vérification et les conseils d'administration comprennent les rapports de vérification et donnent suite aux questions que nous signalons

Les médias sont informés

Les médias font ressortir adéquatement nos messages

Le Parlement est bien informé | Les parlementaires connaissent nos messages



Nos résultats à moyen terme (intermédiaires)

Le Parlement demande des comptes au gouvernement

Le Parlement

- prend en considération les questions de reddition de comptes, de rendement, de conformité aux autorisations et d'environnement et de développement durable dans ses activités législatives et de surveillance
- fait ressortir nos messages dans le cadre de ses débats
- appuie nos recommandations par l'intermédiaire de ses comités

Le gouvernement

- · met en œuvre des cadres redditionnels et de gouvernance appropriés
- améliore la pertinence, l'exactitude, la fiabilité et l'actualité de l'information financière et non financière qui est communiquée au Parlement

Nos travaux sont pertinents pour les organisations fédérales et territoriales, les ministères, les organismes et les sociétés d'État

Les organisations que nous vérifions

- · mettent en œuvre nos recommandations et adoptent des pratiques exemplaires
- · respectent les engagements pris dans leurs stratégies de développement durable
- se conforment aux autorisations et aux normes de présentation des rapports financiers
- · minimisent les effets imprévus

Le public est bien informé

Nos messages éclairent les débats publics



Nos résultats à long terme (finaux)

Nous contribuons à la bonne gestion du gouvernement et à sa reddition de comptes, dans l'intérêt des Canadiens

- · Une fonction publique intègre
- · Confiance du public dans les institutions gouvernementales
- Des programmes qui favorisent le développement durable
- Des programmes économiques, efficaces et efficients

Information sommaire

Le plan d'action de notre stratégie de développement durable 2003-2006 :

Objectif sur lequel nous exerçons une influence. Les ministères que nous vérifions intègrent les facteurs liés à l'environnement et au développement durable à la prise de décisions.

Objectif. Améliorer notre façon de prendre en compte l'incidence environnementale des dépenses.

Mesure. En décembre 2003, nous avons élaboré un guide des pratiques de vérification et une approche structurée, comprenant des listes de contrôle et des outils pratiques, afin de permettre aux vérificateurs de déterminer si les ministères ont tenu dûment compte de l'incidence environnementale de leurs dépenses, s'il y avait lieu.

En 2004, nous avons commencé à faire l'essai de notre guide de pratiques approuvé par le Comité d'élaboration des pratiques du Bureau. L'essai doit être terminé en 2005.

Objectif. Appliquer une approche plus structurée de prise en compte des risques pour l'environnement dans notre processus de planification des vérifications.

Mesure. Nous avons élaboré des directives et des listes de contrôle et outils pratiques pour aider les vérificateurs à appliquer une approche plus structurée de prise en compte des risques pour l'environnement dans leur planification à long terme. Cela fournit une méthode normalisée de détermination et d'évaluation de l'importance des risques environnementaux aux fins de la planification des vérifications.

Objectif sur lequel nous exerçons une influence. Les ministères produisent des stratégies utiles de développement durable et les mettent en oeuvre.

Objectif. Promouvoir des stratégies améliorées de développement durable au sein des ministères.

Mesure. En 2004, nous avons créé une base de données sur les engagements pris par les ministères dans leurs stratégies de 2004 et avons affiché cette information sur notre site Web.

Depuis 2004, nous présentons les résultats de notre évaluation de la qualité dans le rapport et la base de données de la commissaire.

Depuis 2005, nous présentons dans le rapport et la base de données de la commissaire les mesures prises par les ministères pour donner suite aux engagements pris dans leurs stratégies respectives. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le chapitre 7 du Rapport de 2005 de la commissaire intitulé, « Les stratégies de développement durable », et notre site Web.

Objectif sur lequel nous exerçons une influence. Nos clients et les parties intéressées comprennent mieux le développement durable, notre rôle et nos travaux

Les parlementaires tiennent compte des répercussions sur l'environnement et le développement durable dans leurs travaux législatifs et dans leurs travaux de surveillance.

Objectif. Faire connaître notre rôle et nos travaux.

Mesure. En 2004-2005, la commissaire à l'environnement et au développement durable a donné 13 présentations dans tout le pays dans le but de mieux renseigner les Canadiens sur les questions d'environnement et de développement durable.

En 2004-2005, nous avons aidé à organiser le colloque annuel de la capitale nationale sur la gouvernance du développement durable avec le Centre de gouvernance de l'Université d'Ottawa.

Objectif sur lequel nous exerçons une influence. La mise en œuvre du plan d'action du gouvernement fédéral visant la réalisation du Plan de mise en œuvre de Johannesburg au Canada progresse.

Objectif. Promouvoir la mise en œuvre des engagements internationaux du gouvernement fédéral.

Mesure. En l'absence d'un plan fédéral pour mettre en œuvre les engagements du Canada, nous surveillons les engagements connexes du Sommet mondial de 2002 dans le cadre de nos travaux de vérification. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le chapitre 7 du Rapport de 2005 de la commissaire, intitulé « Les stratégies de développement durable », et notre site Web.

Notre Plan d'action tiré de notre Stratégie sur le développement durable de 2003-2006 se trouve sur notre site Web sous « À propos du Bureau ».

Principaux résultats attendus, indicateurs et cibles de notre Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005

Résultats	attendus	Indicateurs	Résultats de 2003-2004	Cibles 2004-2005	Résultats de 2004-2005
	Nos résultats à court terme (résultats immédiats)				
L'appui à notre mandat et à notre travail est maintenu	Le Parlement et les organisations fédérales jugent notre travail utile	Pourcentage des parlementaires sondés en 2002 qui considèrent que nos recommandations et nos constatations ont eu un effet positif sur le travail de leurs comités en particulier	55 %	_	_
Le Parlement et les organisations fédérales participent au processus de vérification	Les comités parlementaires tiennent des audiences ou des séances d'information sur les questions que nous signalons	Pourcentage des vérifications de gestion étudiées en comités parlementaires	55 %	60 %	52 %
	Nos r	ésultats à moyen terme (rés	sultats intermédiaires)		
Le Parlement demande des comptes au gouvernement	Le Parlement tient compte des questions de reddition de comptes, de gestion, de conformité aux autorisations et d'environnement et de développement durable dans ses activités législatives et de surveillance	Exemples montrant comment notre travail contribue aux activités législatives et de surveillance du Parlement	Voir notre Rapport sur le rendement de 2003-2004 (pages 31-32)	De l'information qualitative est communiquée chaque année	Voir les résultats présentés dans notre Rapport sur le rendement de 2004-2005 Pages 18 à 20
	Le Parlement appuie nos recommandations par l'entremise de ses comités	Le Comité permanent des comptes publics a appuyé explicitement les recommandations de nos vérifications de gestion dans ses rapports	49 % ¹	75 %	85 %
Notre travail est pertinent pour les ministères et organismes fédéraux et les sociétés d'État	Les organisations que nous vérifions mettent en œuvre nos recommandations et adoptent des pratiques exemplaires	Pourcentage des recommandations de nos vérifications de gestion qui ont été entièrement mises en oeuvre	45 %	Établir des points de référence pour fixer une cible	44 %

- 1 Ce résultat vient de notre Rapport sur le rendement de 2003-2004 (page 30). Comme le Comité n'a pas encore déposé tous les rapports de ses audiences de 2002-2003, les résultats sont partiels. Pour les résultats finaux, prière d'aller à la page 20 du présent Rapport sur le rendement.
- Nous mesurons l'effet que nous avons sur l'amélioration de la reddition de comptes, des activités et des services du gouvernement en déterminant le pourcentage de recommandations que nous avons faites il y a quatre ans et qui ont été mises en oeuvre.
- Cet indicateur est nouveau. Présenter de l'information sur l'indicateur précédent n'aurait pas répondu à nos besoins de surveillance de notre rendement. Nous vérifions maintenant les progrès réalisés par les ministères et organismes à l'égard de certains engagements.

Les ressources financières et humaines et les gammes de produits du Bureau

	Ressources financières (millions de \$)	
Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
\$82.2	\$84.1	\$81.0
Ress	sources humaines (équivalents temps plein)	
Prévues	Réelles	Différence
580	570	10
Activité de p	programme : Vérification législative (millions e	de \$)
Gammes de produits ¹	Dépenses prévues 2004-05	Différence 2004-05
Vérifications de gestion et études	42,3	40,4
Vérifications des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux, et d'autres organisations	20,7	22,0
Vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	4,0	3,8
Examens spéciaux des sociétés d'État	6,4	6,1
Activités de surveillance du développement durable et pétitions environnementales	3,2	3,1
Évaluations des rapports sur le rendement d'agences	0,8	1,1
Méthodes professionnelles	5,7	7,1
Total partiel	83,1	83,6
Moins : revenus non disponibles	(0,9)	(1,1)
Coût net de fonctionnement rapporté dans nos états financiers		82,5
Divergences attribuables à la comptabilité d'exercice (PCGR) ²		(1,5)
Coût net du programme	82,2	81,0

 $^{^{\}rm 1}$ Nous avons ajouté à chaque gamme de produits le coût des services à la vérification.

² Le coût net de fonctionnement présenté dans nos états financiers vérifiés, préparé selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), est de 82,5 millions de dollars, soit 1,5 million de dollars de plus que le coût net du programme. La différence provient de la prise en compte des immobilisations et des avantages sociaux.

Rapports exigés par la loi

Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes	Publié périodiquement et diffusé de diverses manières, y compris sur notre site Web.
Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes	Publié tous les ans et diffusé de diverses manières, y compris sur notre site Web.
Rapport de la vérificatrice générale sur les états financiers du gouvernement du Canada	Publié tous les ans dans les Comptes publics du Canada, Volume I, et diffusée sur notre site Web.
Rapport de la vérificatrice générale sur les états financiers sommaires du gouvernement du Canada	Publié tous les ans dans le Rapport financier annuel du gouvernement du Canada.
Opinions de la vérificatrice générale sur plus de 100 états financiers de sociétés d'État fédérales, d'autres entités, d'administrations et d'organisations territoriales et d'organisations internationales	Publiées dans les divers rapports exigés par la loi contenant les états financiers de ces organisations.
Examens spéciaux des sociétés d'État	Produits tous les cinq ans et soumis au conseil d'administration.
Rapport annuel sur d'autres questions de la vérificatrice générale du Canada à l'Assemblée législative du Yukon, à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest et à l'Assemblée législative du Nunavut	Produit tous les ans et présenté aux assemblées législatives; pour le consulter, s'adresser au greffier des assemblées respectives
Évaluation des rapports sur le rendement d'agences	Présentée annuellement aux conseils d'administration.

Renvois à des sites Web

Beaucoup de sujets, intéressants mais non essentiels à notre rapport sur le rendement, sont affichés dans les sites Web.

Bureau du vérificateur général du Canada			
Bureau du vérificateur général	www.oag-bvg.gc.ca		
Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/ 00agbio_f.html		
Commissaire à l'environnement et au développement durable	www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/ menu1_f.html#commissaire		
Loi sur le vérificateur général	laws.justice.gc.ca/fr/A-17/index.html		
Loi sur la gestion des finances publiques	laws.justice.gc.ca/fr/F-11/index.html		
Rapports au Parlement	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/ 99repm_f.html		
Observations de la vérificatrice générale sur les états financiers du gouvernement du Canada	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/99pac_f.html		
Publications	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/ 99menu5f.html		
Rapports de revue des pratiques et de vérification interne	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/02int_f.html		
Rapport d'examen des vérificateurs externes	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/00qms_f.html		
Stratégie de développement durable, et Plan d'action 2003–2006	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/sdsoag_f.html		
Évaluation de la capacité de la fonction de contrôleur moderne et plan d'action connexe	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/ 04mcca_f.html		
Gouvernement du Canada			
Parlement	www.parl.gc.ca		
Comité permanent des comptes publics	www.parl.gc.ca		
Comité permanent de l'environnement et du développement durable	www.parl.gc.ca		
Comité permanent des finances nationales	www.parl.gc.ca		
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT)	www.tbs-sct.gc.ca		
Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes — Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada	www.tbs-sct.gc.ca/res_can/rc_f.html		
Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur	www.tbs-sct.gc.ca/cmo_mfc/resources2/RMAF/ RMAF02_f.asp		
Cadre de responsabilisation de gestion du SCT	www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index_f.asp		
Stratégie d'information financière	www.tbs-sct.gc.ca/fin/sigs/FIS-SIF/FIS-SIF_f.asp		

Organismes professionnels			
CCAF-FCVI inc.	www.ccaf-fcvi.com/french		
Conseil canadien des vérificateurs législatifs	www.ccvl.ca		
Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI	www.environmental-auditing.org		
Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies	www.unsystem.org/auditors/fr/external-fr.htm		
Institut Canadien des Comptables Agréés	www.cica.ca/index.cfm/ci_id/17150id/2.htm		
Institut de la gestion financière du Canada	www.fmi.ca		
Institute of Internal Auditors	www.theiia.org		
International Federation of Accountants	www.ifac.org		
Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)	www.intosai.org		
Société canadienne d'évaluation	www.evaluationcanada.ca		

Notes sur nos méthodes

1 En 2002, nous avons mené un sondage auprès des parlementaires, y compris des membres du Comité permanent des comptes publics et du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Nos questions portaient sur leur perception du Bureau, notre crédibilité et notre rendement, ainsi que sur les sujets qu'ils aimeraient que la vérificatrice générale aborde au cours des prochaines années.

Pour notre sondage, nous avons élaboré une méthode complète qui tient compte des multiples aspects de notre relation avec le Parlement. Toutes les entrevues ont été menées par un expert-conseil pour garantir l'objectivité des résultats. Dans un premier temps, nous avons pris rendez-vous pour réaliser un entretien avec tous les membres du Comité permanent des comptes publics et du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, étant donné qu'ils sont les plus susceptibles d'utiliser nos rapports. L'expert-conseil s'est entretenu avec 16 des 17 membres du Comité permanent des comptes publics et 12 des 16 membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Les députés et les sénateurs ont fait l'objet d'un échantillonnage aléatoire et ceux qui ont été retenus ont été invités à participer à une entrevue. L'échantillon était formé de 60 parlementaires, et la marge d'erreur était de ± 9,8 p. 100, 18 fois sur 20. Pour chacune des questions, l'intervalle de confiance est probablement plus faible. Pour atteindre ce niveau, 104 députés et sénateurs ont été contactés et nous avons obtenu un taux de réponse de 58 p. 100. La plupart des députés et des sénateurs qui ont refusé de participer au sondage ont affirmé qu'ils étaient trop occupés en raison de la session parlementaire écourtée et de conflits d'horaire.

2 Quand nous comptons le nombre d'audiences et de séances d'information auxquelles nous participons, nous tenons compte de nos comparutions devant le Comité permanent des comptes publics ainsi que devant les autres comités parlementaires de la Chambre des communes et du Sénat. L'autre indicateur (vérifications de gestion et produits connexes étudiées par les comités parlementaires) est le ratio des vérifications de 2004-2005 qui ont donné lieu à une audience, par rapport au nombre total de rapports de vérification publiés au cours du même exercice. Lorsque nous avons calculé le nombre de vérifications de gestion, nous avons tenu compte des 20 vérifications de gestion rapportées auxquelles s'ajoutent 5 autres produits connexes.

Pour calculer le pourcentage, nous considérons toutes les audiences parlementaires tenues sur une vérification comme une seule audience. Une audience peut se produire au cours d'un exercice suivant, mais elle contribue au rendement du Bureau pour l'exercice où le rapport a été publié. Toute révision des chiffres originaux serait indiquée.

- 3 Nous estimons que le Comité appuie nos recommandations lorsqu'il présente des recommandations qui sont analogues aux nôtres et qu'il donne son appui à toutes nos recommandations dans ses rapports. Étant donné que les rapports du Comité sur les vérifications qui sont publiés à la fin de l'année en cours sont habituellement déposés au cours de l'exercice suivant, les données qui servent à mesurer notre rendement pour 2004-2005 sont incomplètes et ne reflètent pas notre rendement avec exactitude.
- 4 Les équipes de vérification effectuent le suivi des recommandations en suspens. Pour effectuer ce suivi, elles se fondent sur leur connaissance des activités de l'organisation, l'examen de sa documentation et, dans certains cas, sur des entretiens avec ses représentants. Nous n'avons pas vérifié la fiabilité de cette information. Les recommandations découlant des vérifications à l'échelle gouvernementale et des vérifications réalisées par la commissaire à l'environnement et au développement durable sont exclues.

Notre indicateur de rendement correspond à la mesure dans laquelle les ministères mettent entièrement en œuvre nos recommandations en une période de temps raisonnable. Nous utilisons une période de quatre ans car nos données montrent que les ministères et organismes ont souvent besoin de cette période pour mettre en oeuvre nos recommandations. Pour appliquer la même méthode et pour des raisons pratiques, nous suivons le calendrier civil pour calculer cette période. En 2006, nous établirons des points de références qui nous permettront de fixer une cible. Nous ajouterons aussi à notre base de données les recommandations des vérifications à l'échelle gouvernementale et celles tirées des rapports au Parlement de la commissaire à l'environnement et au développement durable.

5 Le Bureau effectue un sondage tous les deux ans sur les vérifications des états financiers et chaque année sur les vérifications de gestion. Les questions posées dans les sondages sur les vérifications des états financiers et les vérifications de gestion sont quelque peu différentes, mais il est tout de même possible d'établir des comparaisons générales entre les deux types de vérifications.

S'agissant des vérifications des états financiers de 2003, 121 questionnaires ont été envoyés en tout : 71 à des directeurs financiers et 50 à des présidents de comité de vérification. Quatre-vingt-deux questionnaires nous ont été renvoyés, ce qui représente un taux de réponse global de 68 p. 100. Nous avons reçu 54 questionnaires des directeurs financiers et 28 des présidents de comité de vérification. Le taux de réponse de ces deux groupes est donc de 76 p. 100 et de 56 p. 100, respectivement. La marge d'erreur pour les résultats du sondage sur la vérification des états financiers est de 6,1 p. 100, 19 fois sur 20.

S'agissant des vérifications de gestion de 2003, 82 questionnaires ont été envoyés en tout à des sous-ministres ou aux dirigeants des entités vérifiées. Soixante-cinq questionnaires ont été renvoyés, ce qui représente un taux de réponse de 78 p. 100. La marge d'erreur pour les résultats du sondage sur les vérifications de gestion est de 5,5 p. 100, 19 fois sur 20. Les résultats du sondage présentés dans notre Rapport sur le rendement 2003-2004 comprenaient les résultats du sondage sur les vérifications de décembre 2002. Ces résultats ont été exclus des calculs de 2003.

Quant aux résultats des vérifications de gestion de 2004, 75 questionnaires ont été envoyés aux sous-ministres ou aux dirigeants des entités vérifiées et il s'agissait de vérifications portant sur plus d'une entité. Nous avons reçu 58 questionnaires, ce qui correspond à un taux de réponse de 77 p. 100. La marge d'erreur globale pour les résultats du sondage sur les vérifications de gestion est de 6,1 p. 100.

- 6 Le sondage mené auprès des employés du Bureau du vérificateur général a été réalisé en utilisant l'Intranet. Au total, 652 invitations ont été envoyées. Et 450 employés ont répondu au sondage. Le taux de réponse global est donc de 69 p. 100. Ce sondage présente une marge d'erreur globale de 2,6 p. 100, 19 fois sur 20. Les résultats de notre sondage 2004 sont disponibles dans notre Rapport sur le rendement 2003-2004.
- 7 Ces données n'englobent pas les employés qui ne sont pas visés par les exigences linguistiques parce qu'ils prendront bientôt leur retraite. Treize directeurs principaux et vérificateurs généraux adjoints sur 77 et 12 directeurs sur 110 étaient exclus.